

COMMUNE DE
TANINGES



74440 TANINGES

PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Taninges, légalement convoqué le 19 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 5

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ adjointes, René AMOUDRUZ adjoints, Mrs André POLLET-VILLARD, Laurent PERRIER conseillers délégués, Mmes Aurélie ANIQUET, Esther ALTENA (présente jusqu'au point N°14 inclus), Carine BIGOT, Marise FAREZ, Béatrice JACQ, Mrs Alain CONSTANTIN, Christian ANTHONIOZ, Thibault HENRIOUD, Cédric BUFFET (arrivée au point N°4), Yannick CHARVET

POUVOIRS : François CARILLO pour Rachel ROBLES, Fernand DESCHAMPS pour André POLLET-VILLARD, Henri CHARLES pour Thibault HENRIOUD, Aurélie BONNET pour Carine BIGOT, Cédric BUFFET pour Esther ALTENA

EXCUSES : Charles ORSAT, Audrey SAUCIAT, Jonas CHEREAU

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Table des matières

01 – Délibération n°2024-075 : Compte-rendu du maire.....	3
02 – Délibération n°2024-076 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024	3
03 – Délibération n°2024-077 : Vente au Département de la Haute-Savoie des parties de parcelles cadastrées section B, numéros 1282P, 342P, 343P, 344P et 527P dans le cadre des travaux de sécurisation de la Rd 328 au lieu-dit « la Ravine ».....	4
04 – Délibération n°2024-078 – urbanisme : nouveau débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme	5
05 Délibération n°2024-079 - Projets : approbation du « Master Plan Praz de Lys Sommand 2024-2034 » et des enveloppes financières prévisionnelles correspondantes ...	30
06 Délibération n°2024-080 – Projets : approbation de la fiche programme relative au PPI Nordique 2024-2027 (équipements extérieurs).....	58
07 Délibération n°2024-081 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département (Plan nordique) et à la Région (Plan Montagne) relative au PPI Nordique 2024-2028.....	65
08 Délibération n°2024-082 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à la pose de bordures résine (pistes cyclables)	65
09 Délibération n°2024-083 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à la réfection de la route de la Savolière.....	66
10 Délibération n°2024-084 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à des travaux forestiers	67
11 Délibération n°2024-085 - Finances : approbation de l'attribution du marché relative à l'acquisition en crédit-bail d'un camion-tracteur	67
12 Délibération n°2024-086 - Finances : approbation d'une délibération rectificative (rédactionnelle uniquement) sollicitée par la Sous-préfecture relative au taux de la THRS 2024.....	68
13 Délibération n°2024-087– Forêts : Approbation du renouvellement de notre certification PEFC (forêts communales)	68
14 – Divers : approbation d'une convention entre la commune de Taninges, la MDEF, l'académie de Grenoble.....	69
15 Délibération n°2024-088– Divers : Approbation de deux conventions relatives à la consommation d'eau (sur poteaux incendie) nécessaires à deux prestataires (curages et travaux pour des habitants,...)	69
16 Délibération n°2024-089– Divers : Approbation du rapport au concédant 2022 (SPL la Ramaz)	70
17 Délibération n°2024-090– Divers : Abrogation d'un arrêté DUP relative à l'abandon du captage des côtes	70
18 Délibération n°2024-091– Divers : Approbation d'une convention de stage et des gratifications d'un stagiaire (PVD) du 29.04.2024 au 19.07.2024	71
19 Points d'informations	72

01 – Délibération n°2024-075 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...), depuis le conseil du 21 mars 2024, soit en TTC :

- Travaux d'isolations (gymnase) : 17 235.46 €
- Installation d'éclairages de secours : 22 214.40 €
- Cylindres (serrurerie) et badges électroniques 10 610.77 €
- Installations de fontaineries et compteurs : 16 658.76 €
- Achat d'un véhicule d'occasion (services techniques) : 15 450 €
- Rachat d'un véhicule en fin de location (services techniques) : 15 440.76 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- **PREND acte du compte-rendu du Maire**

A Tanninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

02 – Délibération n°2024-076 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

A Tanninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

03 – Délibération n°2024-077 : Vente au Département de la Haute-Savoie des parties de parcelles cadastrées section B, numéros 1282P, 342P, 343P, 344P et 527P dans le cadre des travaux de sécurisation de la Rd 328 au lieu-dit « la Ravine »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD 328 au lieu-dit « La Ravine », une convention d'occupation temporaire autorisant le Département à occuper sa propriété et à réaliser les travaux nécessaires à la protection de la RD 328 sur les parcelles communales a été signée en 2016.

Cette convention prévoyait l'intervention en fin de travaux d'un géomètre expert afin de lever les surfaces foncières effectivement consommées par l'aménagement de la RD 328 et la cession gratuite au Département desdites surfaces.

Le géomètre expert ayant réalisé le levé des emprises foncières consommées par lesdits travaux, une promesse de vente visant à faire rentrer dans le domaine du Département les surfaces foncières afférentes à la RD 328 a été rédigée et nous a été proposée pour validation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de la régularisation foncière des emprises consommées par l'aménagement de la galerie au lieu-dit la Ravine sur la RD 328, d'approuver la cession des parties de parcelles cadastrées section B, numéros 1282p, 342p, 343p, 344p et 527p, d'une surface de 4159 m², au département de la Haute-Savoie, pour un montant de 0 euros et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Monsieur le maire rappelle au conseil le cout d'investissement supporté par le Département relatif à la construction de cette galerie soit 26 M€.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la cession des parties de parcelles cadastrées section B, numéros 1282p, 342p, 343p, 344p et 527p, d'une surface de 4159 m², au département de la Haute-Savoie, pour un montant de 0 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents et actes se rapportant à la cession de ces parties de parcelles.
- **DIT** que tous les frais d'acte seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

04 – Délibération n°2024-078 – urbanisme : nouveau débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Taninges fait l'objet d'une procédure d'élaboration prescrite par délibération en date du 26 février 2009, puis par délibération du 11 mars 2021.

Le PLU est composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), d'orientations d'aménagement et de programmation, d'un règlement et de ses annexes.

Le contenu du PADD est déterminé par les dispositions de l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme. Aux termes de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ; ce débat ne sera pas suivi d'un vote, ni d'une décision autre que la présente délibération constatant son intervention.

Le projet de PADD proposé s'articule autour de 5 axes principaux, à savoir :

- **STRUCTURER** le développement communal à travers une mise en œuvre des principes de durabilité. Conforter la centralité du « Coeur de Taninges » en valorisant son image de bourg-centre.
- **VALORISER** le plateau du Praz de Lys comme pôle touristique structurant en maintenant l'équilibre historique et harmonieux du paysage, entre espaces bâtis et espaces ouverts, conciliant préservation environnementale et développement raisonné.
- **PERENNISER** les terres et les activités agricoles du territoire de Taninges (Plaine et Alpagnes) pour leurs rôles agronomique, économique et paysager.
- **PRESERVER** les trames verte et bleue du territoire communal. Valoriser l'identité patrimoniale de la commune, tant paysagère et environnementale que bâtie.
- **CREER** les conditions favorables à des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (tant pour les piétons que pour les cyclistes) – Requalifier les entrées de la commune.

Le Maire rappelle que le PADD a été débattu en conseil municipal le 07/02/2019, puis le 20/07/2023.

Depuis, des modifications ont été apportées au projet et Monsieur le maire présente les principales mises à jour du PADD tels que distribuées en séance à chaque conseiller (document explicatif EPODE), soit les éléments suivants :

- Le développement de lits touristiques dit « chauds » au Praz de Lys en continuité de l'urbanisation existante
- La zone d'activités commerciales située à l'entrée de la commune
- La consommation foncière

Après avoir exposé les orientations générales du projet de PADD, le Maire invite les élus à en débattre, *en leur rappelant que le PADD est l'expression d'une intention politique.*

Nécessaire au débat, Monsieur le maire donne des explications aux conseillers sur le SCOT, sur les calculs de consommation foncière ; en l'espèce, la collectivité ayant consommé 13,7 hectares sur les 10 dernières années, seuls 6.5 hectares seraient autorisés à l'artificialisation jusqu'en 2031, et 0 hectare en 2050 (La loi climat et résilience du 22 août 2021).

Par ailleurs, il rappelle aussi quelques données impactant directement le PLU :

- *L'augmentation démographique sur la commune dans les prochaines années soit en moyenne +1.25%*
- *Le « desserrement des ménages » (soit un nombre d'habitants par logement passant de 2.3 à 2.1 en 2034)*
- *La production de résidences secondaires et de lits touristiques*

Monsieur le maire informe aussi les conseillers de la prochaine réunion publique du 28 mai 19H, d'une prochaine réunion entre élus relative aux zonages (y compris en lien avec les annexes sanitaires : eau et assainissement, déchets, DECI,...) et de l'objectif d'arrêter le PLU à Fin Juillet 2024.

Messieurs CONSTANTIN, CHARVET et BUFFET interrogent Monsieur le maire , respectivement sur les zonages, le nombre de créations de lits chauds sur le Praz de Lys, la nécessité d'avoir des limites précises sur certaines zones (terrain de foot).

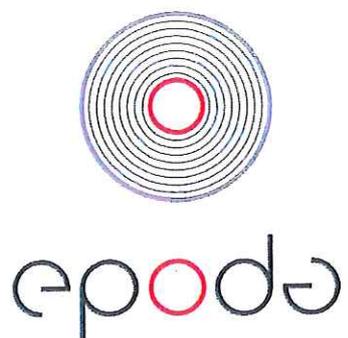
**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de la tenue d'un nouveau débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme annexé à la délibération.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,



Commune de Taninges

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Construire un projet de territoire
Taninges et le Praz de Lys

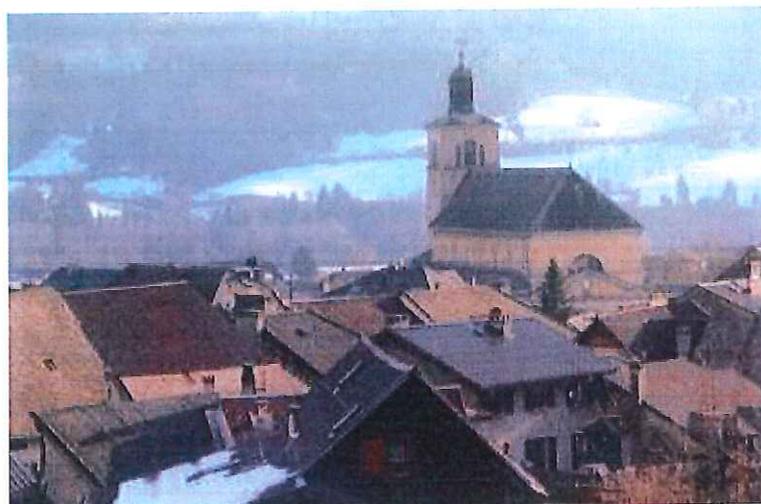


Photo Commune de Taninges – Source : EPODE

AVRIL 2024

LE PADD, projet d'aménagement et de développement durables :

Pièce centrale du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est semblable à une charte politique, exposant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, qui concernent l'organisation de l'ensemble du territoire communal, pour les années à venir.

Il doit respecter les principes d'équilibre et de durabilité (article L101-2 du Code de l'Urbanisme) et définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Bien que non opposable aux permis de construire, il constitue la « clef de voûte » du PLU, essentiel dans la cohérence du document d'urbanisme. Les autres pièces du PLU, qui ont une valeur juridique, ont l'obligation : Pour les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), de respecter les orientations du PADD. Pour le règlement, d'être cohérent avec le PADD.

La commune de Taninges a décidé de réviser son POS et de le transformer en PLU par délibération initiale du 26 février 2009, puis reprise le 11 mars 2021.

Le PADD communal s'organise autour de 5 grands axes.

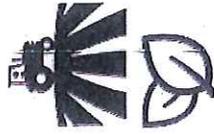
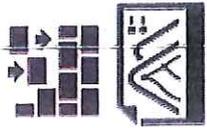
1. STRUCTURER le développement communal à travers une mise en œuvre des principes de durabilité. Conforter la centralité du « Cœur de Taninges » en valorisant son image de bourg-centre.

2. VALORISER le plateau du Praz de Lys comme pôle touristique structurant en maintenant l'équilibre historique et harmonieux du paysage, entre espaces bâtis et espaces ouverts, conciliant préservation environnementale et développement raisonné.

3. PERENNISER les terres et les activités agricoles du territoire de Taninges (Plaine et Alpages) pour leurs rôles agronomique, économique et paysager.

4. PRESERVER les trames verte et bleue du territoire communal. Valoriser l'identité patrimoniale de la commune, tant paysagère et environnementale que bâtie.

5. CREER les conditions favorables à des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (tant pour les piétons que pour les cyclistes) – Requalifier les entrées de la commune.



 Constat actuel
 Objectifs du PADD
 Définition / Précision

1. STRUCTURER le développement communal à travers une mise en œuvre des principes de durabilité. Conforter la centralité du « Cœur de Taninges » en valorisant son image de bourg-centre.



Durabilité : Le terme désigne la configuration de l'urbanisation qui permet d'assurer sa pérennité au travers d'un développement maîtrisé. Le principe implique une urbanisation adaptée à chaque entité, privilégiant le comblement des dents creuses (espaces libres au sein de l'enveloppe bâtie).

La commune de Taninges est une commune « pôle » au sein de la Communauté de Communes. Elle regroupe près du tiers de la population de l'intercommunalité, offre un pôle d'emplois intéressants et constitue un centre intermédiaire d'équipements et de services qui apporte une offre rayonnant au-delà des limites communales.

Après une période de stagnation, la commune renoue avec une légère croissance depuis quelques années. Elle a pour ambition de porter le niveau de population à l'horizon du PLU autour de 4100 habitants, soit une croissance moyenne annuelle de 1,25%.

L'accueil de population, mais aussi le desserrement des ménages, les besoins liés aux résidences secondaires et aux logements vacants, entraînent une nécessaire production de logements nouveaux sur la commune. Le PLU vise à encadrer et programmer cette production dans le temps et dans l'espace.

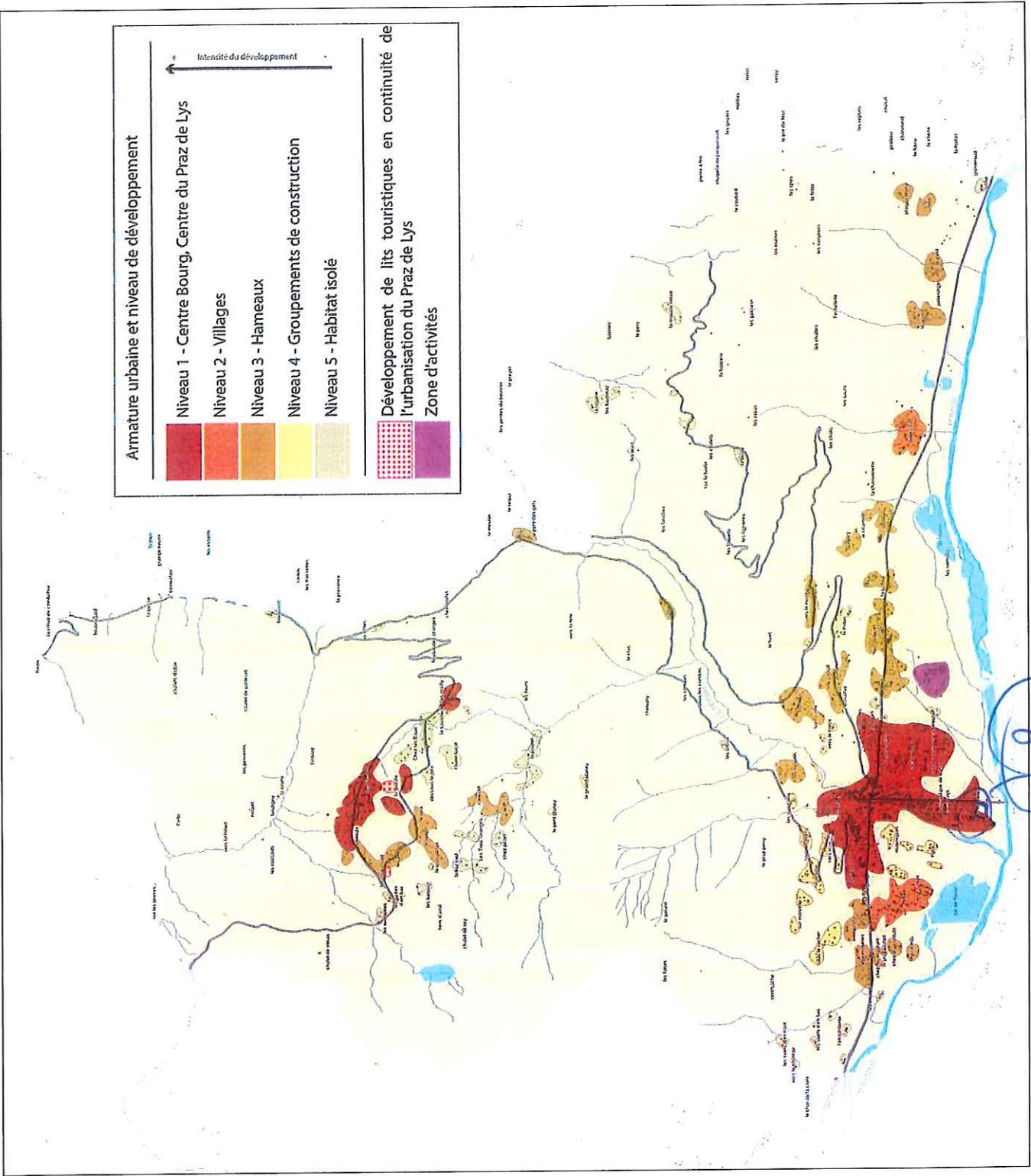
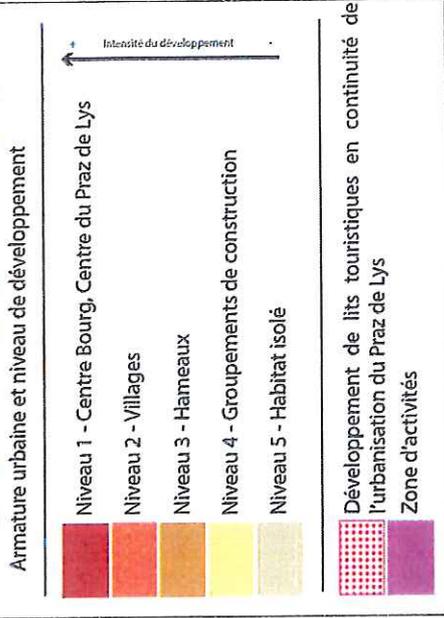
Objectif n°1 : Hiérarchiser le développement de la commune en fonction des caractéristiques des entités urbaines.

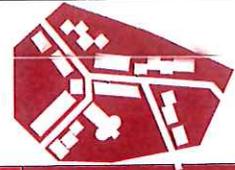


Le territoire de Taninges est multipolaire. Chaque entité « urbaine ou bâtie » répertoriée se caractérise par des spécificités propres (localisation et topographie, étendue du bâti et nombre de constructions, distance au centre-bourg et accessibilité, risques naturels, enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux, enjeux agricoles avec ou sans exploitation, infrastructures routières et de réseaux, servitudes...).



Le développement urbain de Taninges ne peut se faire au fil de l'eau, sans cohérence ; il doit s'inscrire dans une logique d'aménagement durable et rationnel du territoire, c'est dans ce sens que se décline cet objectif, visant à hiérarchiser l'armature « urbaine ou bâtie » du territoire communal. Ce qui a conduit à retenir cinq types d'entités urbaines :

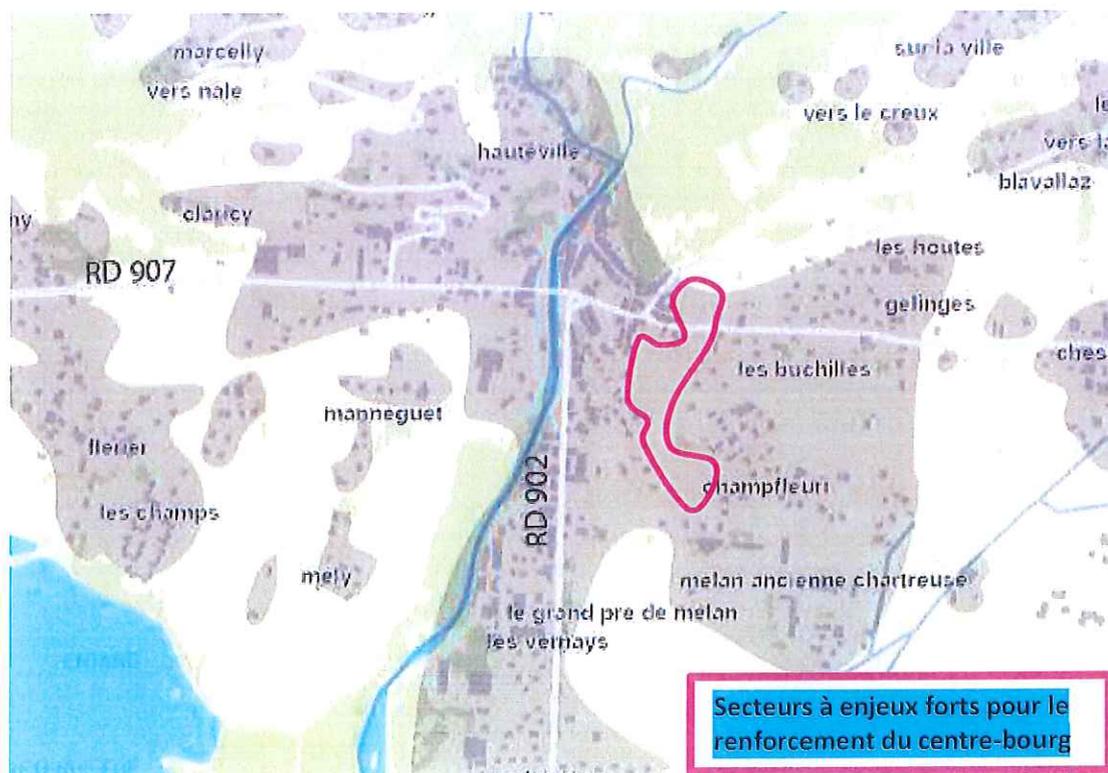




NIVEAU 5 HABITAT ISOLE	NIVEAU 4 GROUPEMENTS CONSTRUCTIONS	NIVEAU 3 HAMEAUX	NIVEAU 2 VILLAGES	NIVEAU 1 CENTRE BOURG - CENTRE PRAZ DE LYS
<p>Les Suets d'en Bas, Les Suets d'en Haut, Vers le Château, L'Etroit Denté, Luche Est et Ouest, Le Thoux, Leschaux</p> <p><u>Praz de Lys</u> Le Petit Planey, Grand Planey, Les Trois Granges-Chez Pellet, Le Pontet, Les Tours, Les Molliettes - Ouest, Tiers d'Aval, Brésy Sud, Bonnavaz, Les Côtes</p>	<p>Maneguet-Mély, Sous le Rocher, Sous Marcelly, Sur Marcelly, Vers la Plaigne, Le Chosal-Blavallaz,</p> <p><u>Praz de Lys</u> Chevaly, Les Betex d'en haut, Les Molliettes-les Betex d'en Bas, Chez les Baud, Dessus le Chalet Bojat-Vers le Jora</p>	<p>Avonnex, Les Montants, les Verchères, Chez les Crottuts, Les Montants (route de Rond), Les Villards, Pompagny, Sur Magnin, Chessin, Les Millières, La Pallud, Plonnex, Jutteninges le Grand, Jutteninges le Petit, Etry, Plaigne d'Etry, Verney, Vers le Mont, Rond, Fry,</p> <p><u>Praz de Lys</u> Hôtel - Le Jora - Brésy, Les Chars, Canevet, Les Chaux Sud</p>	<p>Flérier, Verdevant</p>	<p>Centre – bourg de Taninges et ses quartiers : Clairicy Hauteville Gelinges Les Houtes Champfleury Les Buchilles Mélan</p> <p><u>Praz de Lys</u> Centre du Praz de Lys – La Gouille- Les Chaux Nord, Les Prés de Chevaly, La Savolière-Les Molly</p>
<p style="text-align: center;">- Développement urbain +</p>				

Un sixième niveau de développement est à considérer sur la commune : les secteurs de développement de lits touristiques du Praz-de-Lys situés en continuité des enveloppes urbaines existantes.

Objectif n°2 : Conforter le centre de Taninges en lui donnant plus d'épaisseur urbaine



Le centre bourg de Taninges se caractérise par un noyau ancien important, au carrefour de la D902 et de la D907. Le développement urbain des dernières décennies s'est établi par des opérations d'extension le long des axes de circulation. Aujourd'hui le centre bourg manque de structuration urbaine, en dépit des opérations d'aménagement déjà réalisées.



En première couronne subsistent plusieurs espaces encore vierges de constructions, qui constitueront la priorité du développement de Taninges. Ce développement urbain devra se traduire par un principe de « greffe » sur le tissu ancien et non par des « opérations immobilières déconnectées », sans lien avec le patrimoine.

Une attention particulière est donnée aux secteurs encore disponibles à l'est du centre-bourg. Ces trois secteurs représentent une superficie comparable à celle du bourg historique, leur développement en lien avec le tissu existant représente ainsi un enjeu fort pour la commune. L'objectif sera de composer un projet mixte dans les usages (logements, commerces, services) et dans les formes urbaines (petits collectifs, intermédiaires, groupés) afin de représenter une extension complémentaire au centre-bourg. La gestion des interfaces est particulièrement importantes, ces secteurs étant en lien direct avec le centre-bourg. Cela sera pensé au travers des formes urbaines, des abords des opérations, des maillages modes doux et des espaces publics.

Ces projets s'inscriront pleinement dans la stratégie globale de renforcement de la production de logements visant à favoriser la mixité sociale et générationnelle. Ils participeront à la diversification de l'offre de logements, l'amélioration du parcours résidentiel des jeunes ménages et des personnes vieillissantes ainsi que le développement des produits répondant aux besoins de mixité générationnelle. La volonté est de développer l'offre en logements et en commerces dans le secteur central équipé en commerces, équipements et services afin de rapprocher les différentes fonctions urbaines et ainsi encadrer le développement des déplacements à l'échelle de la commune.

Objectif n°3 : Tisser un paysage urbain clair et lisible, en privilégiant l'optimisation des espaces libres non bâtis situés à l'intérieur des enveloppes urbaines du Centre-Bourg, des villages et des hameaux. Modérer la consommation foncière.



Taninges a connu depuis plusieurs décennies un développement urbain significatif. Les entités urbaines historiquement éclatées ont ainsi accueilli des constructions nouvelles parfois diluées dans le paysage et dans l'espace ; le territoire communal préserve cependant de larges espaces libres dans la plaine du Giffre à l'Est et à l'Ouest du Foron.



Il convient d'urbaniser en premier lieu les espaces interstitiels du tissu urbain, ou situés à proximité des constructions existantes, pour éviter toute consommation foncière excessive de terrains agricoles ou naturels.

Par ailleurs, l'objectif rappelé par les lois SRU, ALUR, Climat et Résilience, est également de modérer fortement cette consommation à l'échelle du territoire et viser l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

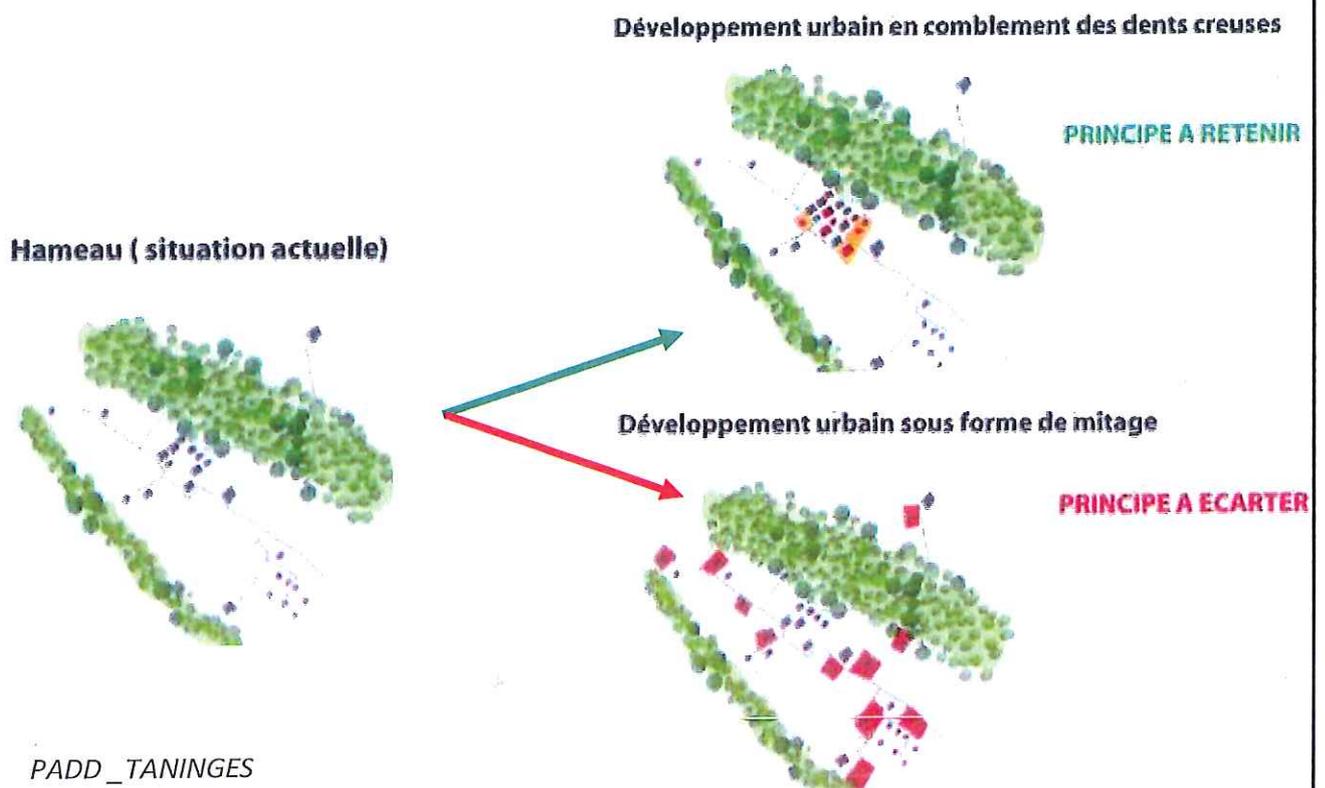
Si par le passé le développement résidentiel s'est réalisé principalement de façon peu dense, au travers de maisons individuelles, le projet vise à promouvoir une diversification des formes urbaines afin qu'elles répondent à différents besoins des ménages mais aussi afin de limiter la consommation foncière. L'ambition est ainsi de faire évoluer la densité moyenne des nouveaux logements de 11 logements / ha sur la décennie passée à 25 logements / ha dans les projections.

La densité sera adaptée en fonction du contexte urbain et paysager afin que les futures opérations s'insèrent de façon harmonieuse dans le tissu urbain existant. C'est notamment le centre-bourg, et son renforcement à l'est, qui accueillera des formes urbaines plus denses.

Au global, il sera recherché une réduction d'au moins 50% de la consommation foncière par rapport à celle identifiée par le passé.



Dent creuse : Espace non construit entouré de parcelles bâties.



Objectif n°4 : Agir en faveur de l'équilibre social et intergénérationnel, en proposant une offre adaptée aux besoins en logements



Chef-Lieu de Canton jusqu'à la récente réforme territoriale, la commune a su diversifier son parc de logements afin de répondre à la demande existante dans la vallée du Giffre, notamment en ce qui concerne les logements sociaux ou les logements en immeubles collectifs.



La commune souhaite prolonger ces actions afin de répondre au parcours résidentiel des ménages. Ainsi les formes d'habitat collectif et intermédiaire (jumelé ou groupé) seront privilégiées, notamment au centre bourg et dans les opérations d'importance, et la production de logements sociaux sera poursuivie.



Parcours résidentiel : Le logement d'un ménage est adapté à sa situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.) et en fonction de l'âge (logement adapté à une moindre mobilité). Le parcours résidentiel représente l'ensemble de ces évolutions pour chacun des ménages, et y répondre consiste à permettre à chacun de se loger, en facilitant les mutations au sein du parc de logements.

Objectif n°5 lo: Développer une politique économique adaptée à la configuration du territoire de Taninges

- Conforter l'économie touristique



Figure 3: Vue sur le plateau du Praz de Lys



Le Praz de Lys était à l'origine un alpage de 850 hectares. Depuis les années 1970 il est devenu le site de sports d'hiver Praz de Lys - Sommand, qui a su se moderniser au fil du temps pour devenir une station de moyenne importance à l'échelle des Alpes du Nord. Aujourd'hui la notoriété et le rayonnement de la commune dépendent en partie de la vie de la station.

La station de Praz de Lys Sommand occupe **le 59ème** rang parmi les 100 premiers chiffres d'affaires des stations françaises de sports d'hiver sur les 300 sites de pratique de sports d'hiver du territoire national.



La commune souhaite conforter cette dynamique touristique et développer une offre toutes saisons notamment pour bénéficier des retombées économiques que cela engendre. Ainsi le plateau du Praz de Lys Sommand fera l'objet d'un développement touristique maîtrisé et encadré dans l'espace et dans le temps, respectueux de la qualité du site, **au sein d'une stratégie « d'Ecosite de Montagne », comme réfléchi en 2022/2023 avec l'ensemble des deux communes, des acteurs économiques et des services de l'Etat.** La réflexion stratégique associant la collectivité et les acteurs locaux du tourisme intégrera cette exigence.

Le tourisme vert et de proximité en vallée du Giffre doit être un atout pour la commune de Taninges, qui veillera en particulier à la finalisation de la voie verte entre Sixt et Mieussy, dans le cadre du projet porté par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

- Conforter l'économie locale



La commune est un pôle structurant d'un point de vue économique et administratif au sein de la vallée du Giffre et représente la commune la plus peuplée avec environ 30% des habitants de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre qui compte huit communes. Cette situation doit être renforcée et pérennisée.



La commune souhaite valoriser son économie locale, première réponse aux enjeux de mobilité dans la vallée, en donnant la possibilité, autant que faire se peut, d'habiter à côté de son emploi (ou l'inverse). Ainsi la zone d'activité de Chessin en rive droite du Giffre devra être développée, tout en respectant le PPRI. Par ailleurs, les commerces de proximité, essentiels à la qualité de vie, devront être confortés et pérennisés dans deux pôles stratégiques : le centre bourg et la station du Praz de Lys.

La zone d'activités commerciales située à l'entrée de la commune comprenant notamment un supermarché sera confortée, afin que soit encouragée et impulsée l'implantation d'enseignes commerciales complémentaires non concurrentielles à celles existantes ou susceptibles de s'installer dans le centre-bourg.



PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation, document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des réponses techniques et juridiques pour les prévenir et y remédier.



II. **VALORISER** le plateau du Praz de Lys comme pôle touristique structurant, en maintenant l'équilibre historique et harmonieux du paysage : « Ecosite de Montagne »

Objectif n°1 : Donner les conditions favorables à un développement maîtrisé du Praz de Lys



Le Plateau du Praz de Lys est d'une grande qualité paysagère et présente un équilibre harmonieux entre espaces ouverts et espaces bâtis. Bien qu'il constitue un secteur historiquement dédié à l'alpage estival, le plateau a connu une urbanisation très ancienne, en lien avec le tourisme, avec la construction d'un hôtel en 1902. Les premières résidences secondaires ont été édifiées à partir des années 1930. En 1970, le plateau a bénéficié des crédits d'Etat attachés à la « rénovation rurale » en montagne. La multipolarité actuelle du Praz de Lys est donc un héritage de l'histoire du site, à travers ses périodes successives (fermes des Chartreux, chalets d'alpage, hôtels et résidences d'été, action publique de création de la station).

L'urbanisation du plateau s'organise donc aujourd'hui autour d'un centre commercial concentrant les équipements, services, commerces et hébergements collectifs, résidences, restaurants et chalets autour desquels se sont développés plusieurs hameaux ou groupements de constructions.



Dans une perspective de valorisation touristique du site, la commune souhaite prolonger le développement du Praz de Lys, de manière organisée et maîtrisée en phase avec les enjeux environnementaux, agricoles, et paysagers. Cette stratégie de valorisation est une stratégie cohérente d'ensemble à l'échelle de Praz de Lys – Sommand (commune de Mieussy). Elle vise à valoriser les atouts du plateau en s'appuyant sur les richesses naturelles, en mettant en scène la montagne au travers de petits aménagements s'inscrivant dans le cadre paysager. Une attention sur les mobilités doit être apportée afin de permettre des liens facilités entre les différentes polarités et lieux d'intérêts, et de favoriser les cheminements doux en période estivale. A cela s'ajoute des réflexions autour des services proposés afin d'accompagner les touristes dans leurs séjours : services et équipements en carence à l'heure actuelle (crèche, salle hors-sac, ...).

Cette valorisation passe évidemment par une réflexion autour des hébergements touristiques, dont la volonté est de privilégier les « lits chauds ». Les dynamiques de réhabilitation et de réchauffement des lits seront encouragées. Le développement de nouveaux programmes sera complémentaire et devra, dans la mesure du possible, se faire dans l'enveloppe urbaine ou en continuité, en limitant la consommation d'espace et en préservant les coupures vertes. Une réflexion autour de la diversification est également engagée : hébergements insolites, camping, hébergements à destination des jeunes, mais aussi à destination des saisonniers.

Le projet vise à valoriser et redynamiser le centre de la station, qui accueillera les projets phares : avec l'accueil de nouveaux services (tels que crèche, salle séminaire, services publics) principalement en restructuration de bâtis existants, l'accueil de logements saisonniers, d'hébergements touristiques, le réaménagement des espaces publics en redonnant plus de place aux piétons (réorganisation des stationnements, création d'une place publique, ...).

En complément de l'urbanisation des dents creuses, des projets de lits touristiques ne pouvant s'inscrire au sein de la trame urbaine actuelle seront proposés sous forme d'extension. Ils seront implantés en continuité ou à proximité de l'urbanisation existante, et orientés autour de formes d'accueil et d'hébergement susceptibles d'améliorer le taux d'occupation des lits touristiques.



Lits chauds : Dans le jargon des professionnels du tourisme, un lit est dit « chaud » s'il est occupé au moins douze semaines par an. Un lit est dit « froid » quand il n'est occupé qu'entre deux et quatre semaines par an.

Objectif n°2 : Planifier et encadrer le développement du domaine skiable et des activités estivales



La station du Praz de Lys-Sommand, est une station familiale **toutes saisons**. Le domaine a su évoluer pour répondre aux attentes de la clientèle. Cependant, les travaux de modernisation sont à poursuivre et des investissements sont à entreprendre dans certains secteurs afin de pérenniser son développement.



Il s'agit de rationaliser le parc des installations de remontées mécaniques du domaine skiable alpin et de remplacer les installations les plus anciennes. L'activité touristique du Praz de Lys est encore aujourd'hui essentiellement tournée vers les sports d'hiver, et plus particulièrement vers la pratique du ski alpin et du ski nordique. Afin de conforter cette activité touristique et d'optimiser l'occupation du parc de logements touristiques et la gestion des infrastructures dédiées, la commune souhaite diversifier les activités estivales (**randonnée, biathlon, ski-roue**, activités de découverte autour des richesses environnementales...), et plus généralement le tourisme vert.

Objectif n°3 : S'appuyer sur la matrice agricole, environnementale et paysagère du Praz de Lys



La matrice paysagère et environnementale au Praz de Lys, façonnée par l'activité pastorale, et la première phase de développement touristique, constitue le socle de l'organisation du plateau ; l'urbanisation s'est développée sur les terrains de moindre qualité délaissés par l'agro-pastoralisme. Aujourd'hui la trame agricole et naturelle du Praz de Lys constitue une richesse remarquable et structurante, qui conjugue espaces boisés, pâtures et zones humides, dont certains sont inscrits au zonage Natura 2000 du Roc d'Enfer.



Cette richesse du territoire doit être valorisée et l'urbanisation future sur le Praz de Lys devra respecter cette trame. Les différents corridors et liens entre les espaces de biodiversité seront ainsi préservés et continueront à participer à l'équilibre écologique du territoire.



III. PERENNISER les terres et les activités agricoles du territoire de Taninges (Plaine et Alpagnes) pour leurs rôles agronomique, économique et paysager.

Objectif n°1 : Préserver et valoriser les activités agricoles



L'activité agricole, bien qu'elle ne soit plus un secteur de premier plan, demeure présente sur la commune, par l'existence de deux exploitations structurantes et de quelques autres plus modestes. Elle joue un rôle essentiel sur le territoire par une production laitière de qualité, et par la mise en valeur et l'entretien des paysages (sur la plaine, sur le coteau, sur le plateau de Loëx et celui du Praz de Lys). De larges espaces agricoles de Taninges sont exploités par des agriculteurs d'autres communes, ce qui conduit à une réflexion à l'échelle de la vallée, mais qui va à l'encontre de la réduction des déplacements, et donc du développement durable, mais aussi de la pérennisation des exploitations agricoles internes.



Le développement des exploitations nécessite la modernisation et l'extension des bâtiments agricoles. Les exploitations existantes et futures devront pouvoir se restructurer ou se développer dans le respect des règles du Code rural, notamment du principe de réciprocité, et trouver des terres agricoles de proximité.



Principe de réciprocité : Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires imposent une distance d'implantation des bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles occupés par des tiers, le même recul s'impose pour l'implantation de ces derniers par rapport aux sièges d'exploitation.

Objectif n°2 : Protéger les terres agricoles stratégiques



L'activité agricole est étroitement liée à la localisation et à la qualité des terres. La qualité stratégique des terrains agricoles est établie au regard de trois critères principaux : la taille du terrain, la valeur agronomique du sol et enfin la proximité avec le siège de l'exploitation. La hiérarchisation des terres agricoles s'appuie sur le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PLU par le pôle territoire-aménagement de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc.



Les prairies permanentes et temporaires devront être préservées en respectant les critères cités plus haut. Les estives assurent également un rôle important, il faudra veiller à limiter les conflits entre activité agricole et activité touristique. Par ailleurs l'urbanisation étant à l'échelle du département l'une des principales menaces pour l'agriculture, il conviendra de limiter le développement résidentiel à proximité immédiate des exploitations. La coexistence entre urbanisation et agriculture s'appuiera sur une politique d'aménagement privilégiant l'optimisation¹ du tissu urbain.

¹ C'est-à-dire, en proposant des opérations de logements groupés ou collectifs d'une densité maîtrisée.

Objectif n°3 : Reconquérir les espaces concernés par l'extension de la forêt



Les espaces agricoles sont aujourd'hui moins étendus qu'il y a plusieurs décennies, et l'urbanisation n'en est pas la seule raison. L'avancée de la forêt est notamment liée à la déprise agricole et à la mécanisation de la profession, limitant l'exploitation aux terrains d'accès facile. A titre d'exemple, le plateau de Loëx pourra bénéficier d'actions concertées permettant de valoriser le pastoralisme dans le cadre de la procédure Natura 2000, dont un périmètre a été arrêté sur les trois communes de Verchaix, Les Gets et Taninges.



Il convient de rechercher les conditions favorables à une reconquête progressive des espaces stratégiques y compris lorsqu'ils sont situés dans la pente et à proximité directe des exploitations.

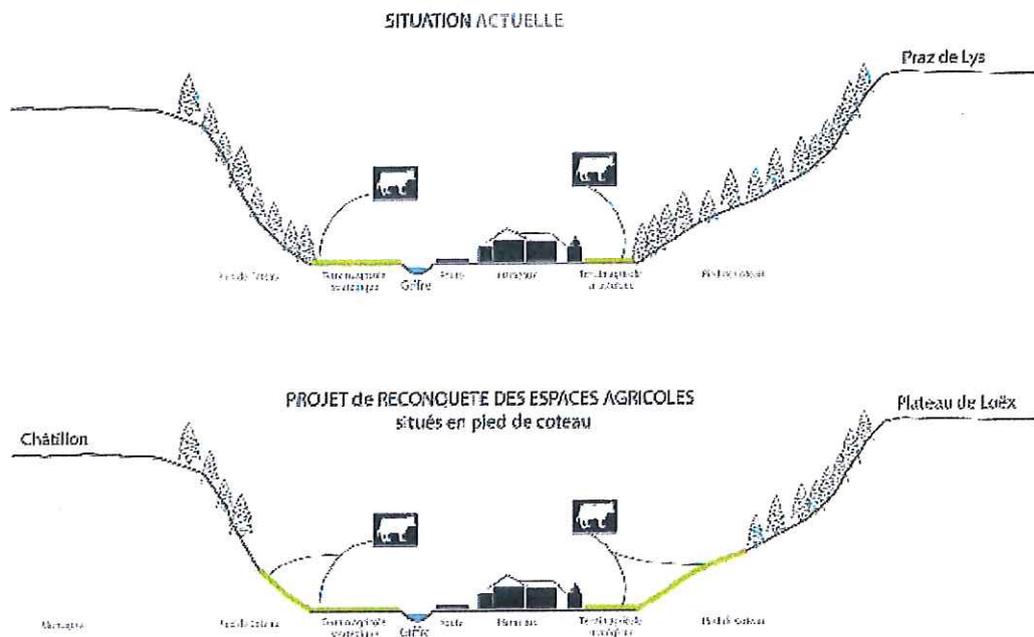


Figure : Stratégie de reconquête des espaces agricoles



IV. **PRESERVER** les trames verte et bleue du territoire communal. Valoriser l'identité patrimoniale, tant paysagère et environnementale que bâtie, de Taninges.

Objectif n°1 : Préserver les trames verte et bleue du territoire



L'état initial de l'environnement a mis en avant la grande richesse environnementale et paysagère de Taninges (zones Natura 2000 de Loëx et du Roc d'Enfer, ZNIEFF type 1 et 2, zones humides, tourbières, ripisylves...)



Ripisylves : Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Cette mosaïque environnementale et paysagère est un des atouts principaux du territoire, enjeu prégnant tant sur les plateaux du Praz de Lys et de Loëx, que sur la plaine du Giffre. Ainsi il convient de :

- Maintenir et entretenir les cordons boisés
 - ✓ Au niveau des cours d'eau : maintien des espaces boisés en retrait de la berge
 - ✓ Entre les entités² bâties
- Sauvegarder les vergers existants et les arbres « singuliers et remarquables ».
- Valoriser le patrimoine naturel³.
- Préserver la trame verte en maintenant la cohérence des grands espaces naturels avec les continuités biologiques et les corridors écologiques⁵.
- Préserver la trame bleue (réseau hydrographique et zones humides), en traduisant au sein du PLU les objectifs du contrat de rivière Giffre-Risse porté par le SM3A.
- Prendre en compte la problématique des risques naturels au travers du PPRnp.

Trames Verte et Bleue : La Trame verte et la trame bleue constituent un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles constituent un outil d'aménagement durable du territoire.

PPRnp : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

² Catégories présentées plus haut en page 2

³ Patrimoine naturel : cordons boisés, zones humides, espaces forestiers, zones Natura 2000...

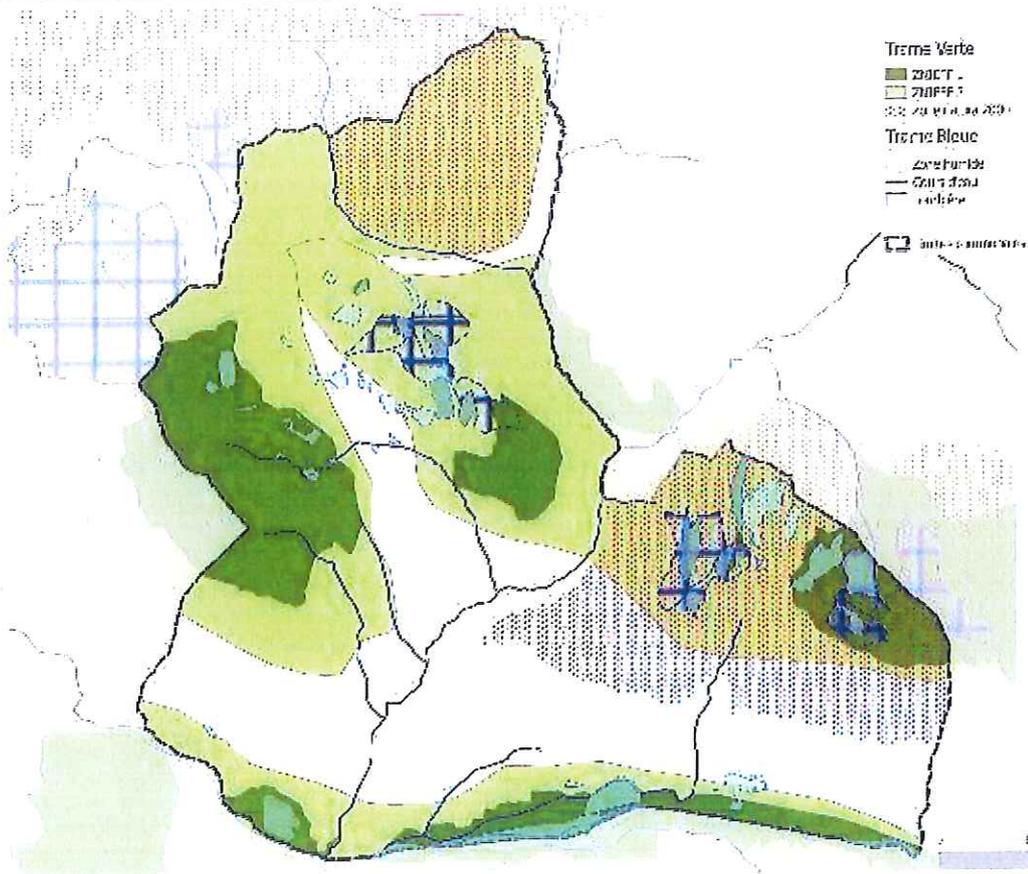


Figure : Préserver les trames verte et bleue du territoire communal.

Objectif n°2 : Préserver les séquences paysagères singulières



Taninges est une commune à haute qualité paysagère. Cette qualité est cependant fragile et pourrait être menacée par une urbanisation diffuse et incontrôlée, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.



Afin de valoriser les paysages il s'agira de :

- Maintenir les ouvertures sur le grand paysage à l'Est (vers le Mont Buët), au Sud (vers la chaîne du Bargy ou la Pointe percée) et au Nord (vers le Pic de Marcellly).
- Gérer les franges paysagères entre le tissu bâti et les zones agricoles et environnementales.
- Préserver l'identité paysagère, urbaine et architecturale des secteurs urbains patrimoniaux, notamment le tissu historique⁴.
- Maintenir les coupures vertes entre les différents villages, hameaux et groupements de constructions.

⁴ Bourg ancien, Chartreuse de Mélan, Chapelle de Flérier

Objectif n°3 : Protéger et valoriser le patrimoine bâti



Taninges possède un patrimoine bâti de qualité. Si la Chartreuse de Mélan en est l'élément le plus marquant, il existe de nombreux bâtiments anciens publics et privés d'un intérêt patrimonial reconnu (chapelles de Flérier, Sainte Anne, église Saint Jean Baptiste, anciennes fermes, maisons bourgeoises...). Par ailleurs on note également un ensemble d'éléments appartenant au petit patrimoine (croix, lavoirs, oratoires, fontaines...). Le noyau ancien du centre-bourg constitue le secteur historique concentrant le plus de formes architecturales remarquables (pont en arche, bâtiments avec fenêtres doubles et linteaux en chapeau de gendarme, arcades abritées).



Ce patrimoine bâti de qualité fera l'objet d'une protection particulière, avec un secteur identifié sur lequel les exigences en matière de rénovation, transformation ou démolition seront renforcées, et sera pris en compte dans tout projet urbain.



Figure : Protéger le patrimoine bâti communal. Source : EPODE



V. **CREER** les conditions favorables aux déplacements doux, alternatifs à la voiture individuelle, tant pour les cyclistes que pour les piétons – Requalifier les entrées de la commune

Objectif n°1 : Améliorer la prise en compte des déplacements doux à l'échelle de la commune et dans les futurs projets d'aménagements



La commune de Taninges, par sa situation de carrefour entre deux routes départementales structurantes, s'est développée autour de l'usage de véhicules à moteur. Les évolutions des modes de vie et de l'utilisation des moyens de transports individuels font apparaître des besoins nouveaux en terme de déplacements à l'échelle communale.



La commune souhaite créer les conditions favorables aux déplacements doux, notamment sur la plaine (la topographie étant une contrainte importante pour ce type de mobilité). Le projet d'aménagement du Centre Bourg a retenu la nécessité de développer un maillage dédié aux piétons et aux cyclistes. Ce futur maillage devra se prolonger en direction des villages et hameaux.

La réussite de la greffe urbaine à l'est du bourg se traduira par un maillage doux vers le centre historique efficace et agréable.

Par ailleurs, la voie verte le long du Giffre, portée par la CCMG reliera à terme les 8 communes de la vallée. Cet axe structurant viendra également se connecter au centre bourg et aux villages. Le projet de piste cyclable reliant le collège de Taninges à Mieussy, qui sera étendu plus tard vers les autres communes, favorisera les modes de déplacement doux en toutes saisons et à toutes pratiques.

Principe de maillage modes doux à l'échelle de la plaine, Taninges

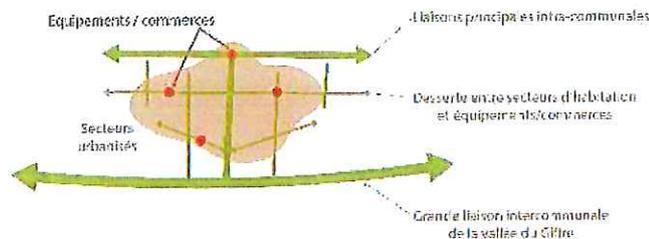


Schéma d'optimisation du maillage des cheminements et pistes cyclables à Taninges Bourg

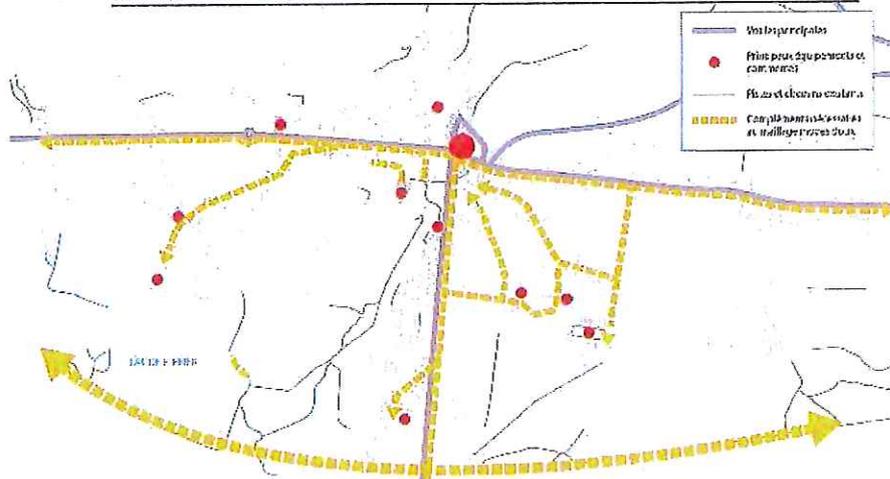


Schéma d'intention des aménagements pour les cheminements doux au centre bourg

Objectif n°2 : Plan de circulation



Le projet communal vise à mettre en place un nouveau plan de circulation à l'échelle du Centre Bourg, afin de sécuriser les axes de déplacement, et d'inciter aux modes alternatifs. L'usage des modes de déplacement doux s'est déjà développé sur Tanninges mais l'automobile reste le principal moyen de transport, y compris pour les petits trajets intra-communaux.



Le projet d'aménagement du Centre Bourg vise donc à donner une large place aux cheminements des piétons et cyclistes. La largeur des chaussées des deux voies départementales se rejoignant au centre bourg sera réduite, ce qui limitera la vitesse et libèrera de l'espace public à restructurer, tant pour les stationnements que les déplacements doux.

La CCMG possède la compétence cheminements et sentiers. Une réflexion est en cours pour terminer la réalisation d'une voie verte reliant Sixt à Mieussy par Tanninges. Le SM3A⁵ y sera associé en tant que maître d'ouvrage pour les franchissements du Giffre. Cette liaison intercommunale constituera l'épine dorsale des déplacements doux dans la vallée, sur laquelle les liaisons intra-communales viendront se greffer. Ces dernières auront pour but de relier, de manière sécurisée, les pôles d'équipements (Ecole, Collège, Mairie...) et de commerces aux secteurs d'habitation de la plaine, et de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite ou présentant une gêne physique temporaire.

L'étude, puis la réalisation de la voie intercommunale consacrée aux modes de déplacements doux le long du Giffre, ne devra pas empêcher la recherche de solutions pour aboutir à des itinéraires sécurisés, réservés aux cycles, le long des RD 902 et 907, ou à défaut, la mise en continuité des cheminements actuels aménagés pour les liaisons de proximité.

Une réflexion, portée par la communauté de communes des montagnes du Giffre (CCMG), est en cours pour la réalisation d'une piste cyclable reliant Sixt à Mieussy par Tanninges en bord de voirie départementale. Cette voie devra connecter les différents centres bourg.

La voie verte reliant le Centre Bourg au groupe scolaire sera préservée. Une autre coulée verte sera tracée sur l'emplacement de l'ancienne bézière, de l'Eglise à la Chartreuse de Mélan. Un tracé sera recherché à l'ouest, entre le village de Flérier et le collège.

Les espaces publics de l'avenue des Thézières seront repensés en lien avec les aménagements déjà réalisés dans le centre-bourg et en rive droite du Foron et sur l'entrée Est.

Objectif n°3 : Requalifier les entrées du bourg



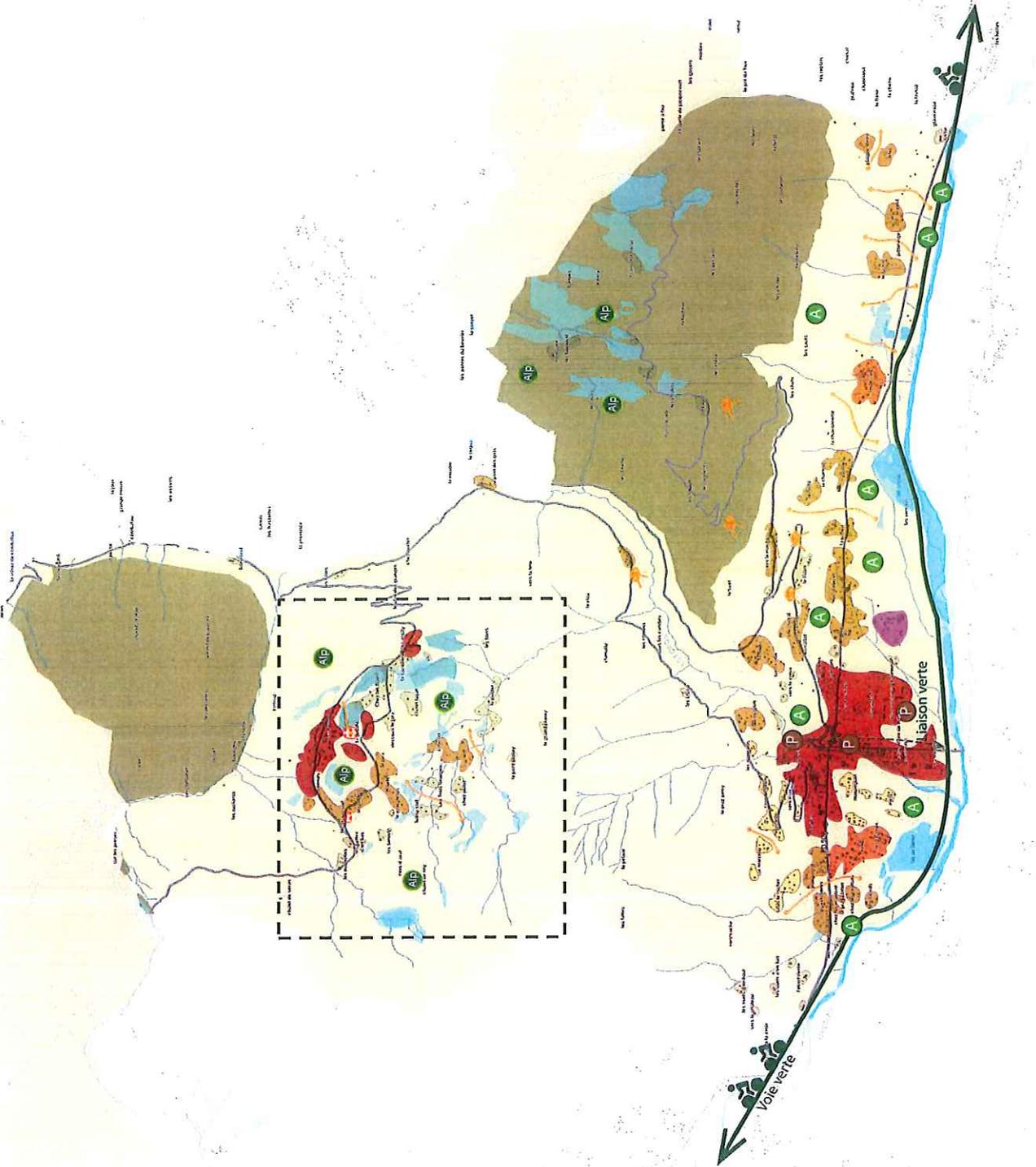
Le bourg de Tanninges est structuré en forme de « T ». Ses entrées sont aujourd'hui peu perceptibles au niveau des infrastructures et du cadre urbain.



Le projet consistera à donner les conditions favorables à une requalification des portes d'entrée du centre bourg, en particulier au Sud et à l'Est, s'inscrivant dans le schéma de circulation visant à la fluidité et la sécurité des déplacements.

⁵ Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

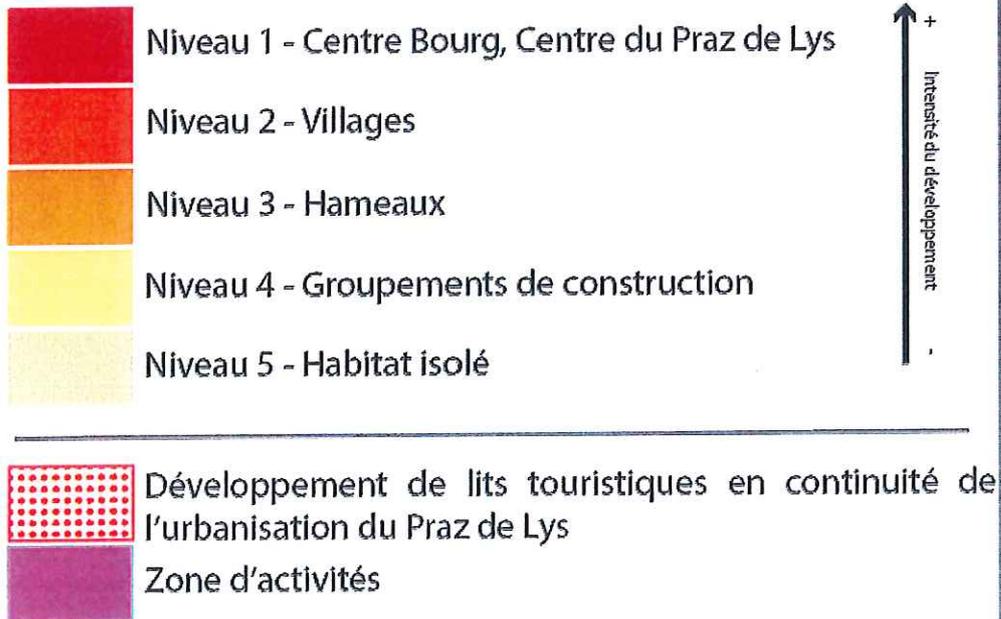
Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PADD de Tannings

Orientation n°1: STRUCTURER le développement communal à travers une mise en œuvre des principes de durabilité. Conforter la centralité du « Cœur de Tannings » en valorisant son image de bourg-centre.

Armature urbaine et niveau de développement



★ Polarité commerciale

Orientation n°2: VALORISER le plateau du Praz de Lys comme pôle touristique structurant en maintenant l'équilibre historique et harmonieux du paysage, entre espaces bâtis et espaces ouverts, conciliant préservation environnementale et développement raisonné.



Valorisation du Praz de Lys

Orientation n°3: PERENNISER les terres et les activités agricoles du territoire de Taninges (Plaine et Alpages) pour leurs rôles, agronomique, économique et paysager.



Valorisation et préservation des espaces agricoles de plaine.



Valorisation et préservation des espaces agricoles d'Alpage.

Orientation n°4: PRÉSERVER les trames verte et bleue du territoire communal. Valoriser l'identité patrimoniale du territoire communal, tant paysagère et environnementale que bâtie



Transversales paysagères, coupures vertes.



Maintien des ouvertures paysagères.



Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

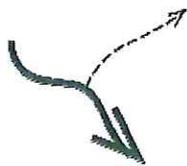


Préservation de la trame verte (zones Natura 2000, APPB...)



Préservation de la trame bleue (zones humides, tourbières, cours d'eau)

Orientation n°5: CRÉER les conditions favorables à des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (tant pour les piétons que pour les cyclistes) – Requalifier les entrées de la commune



Voie verte + liaison verte.

05 Délibération n°2024-079 - Projets : approbation du « Master Plan Praz de Lys Sommand 2024-2034 » et des enveloppes financières prévisionnelles correspondantes

Suite aux COPIL des 04.07.2023 (restitution finale des études et propositions du groupement GEODE) et 30.11.2023 (priorisations des fiches actions), le conseil doit approuver la synthèse du Master Plan Praz de Lys 2024-2034 soit l'ensemble des fiches actions ou opérations, leurs temporalités et enveloppes prévisionnelles financières , tel que transmise aux conseillers le 24 avril 2024 et projeté à l'écran.

En particulier, ces orientations stratégiques sont aussi le socle de la feuille de route de la cheffe de projet Praz de Lys Sommand (prise de poste au 02.09.2024).

Monsieur le maire précise aussi qu'elles seront présentées et expliquées lors de la réunion publique du Praz de Lys le 03.07.2024.

Cette synthèse stratégique (15 fiches actions), leurs temporalités et leurs enveloppes financières prévisionnelles seront aussi transmises au conseil département après approbation par le conseil municipal, lui donnant ainsi une vision globale, cohérente et complète de l'ensemble des investissements envisagés.

Monsieur le maire donne des explications sur plusieurs projets dont l'espace ludique et pédagogique 4 saisons (aire de jeux, ...) , l'étude de faisabilité en cours de la Savolière, le PPI Nordique dont la piste 4 saisons polyvalente liée au projet d'instaurer à l'année le sens unique de circulation « hivernal » mis en place depuis des années.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 contre (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le Master plan Praz de Lys Sommand 2024-2034 (orientations stratégiques et enveloppes financières prévisionnelles) et sa synthèse telle qu'annexée à la délibération.

A Tanninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

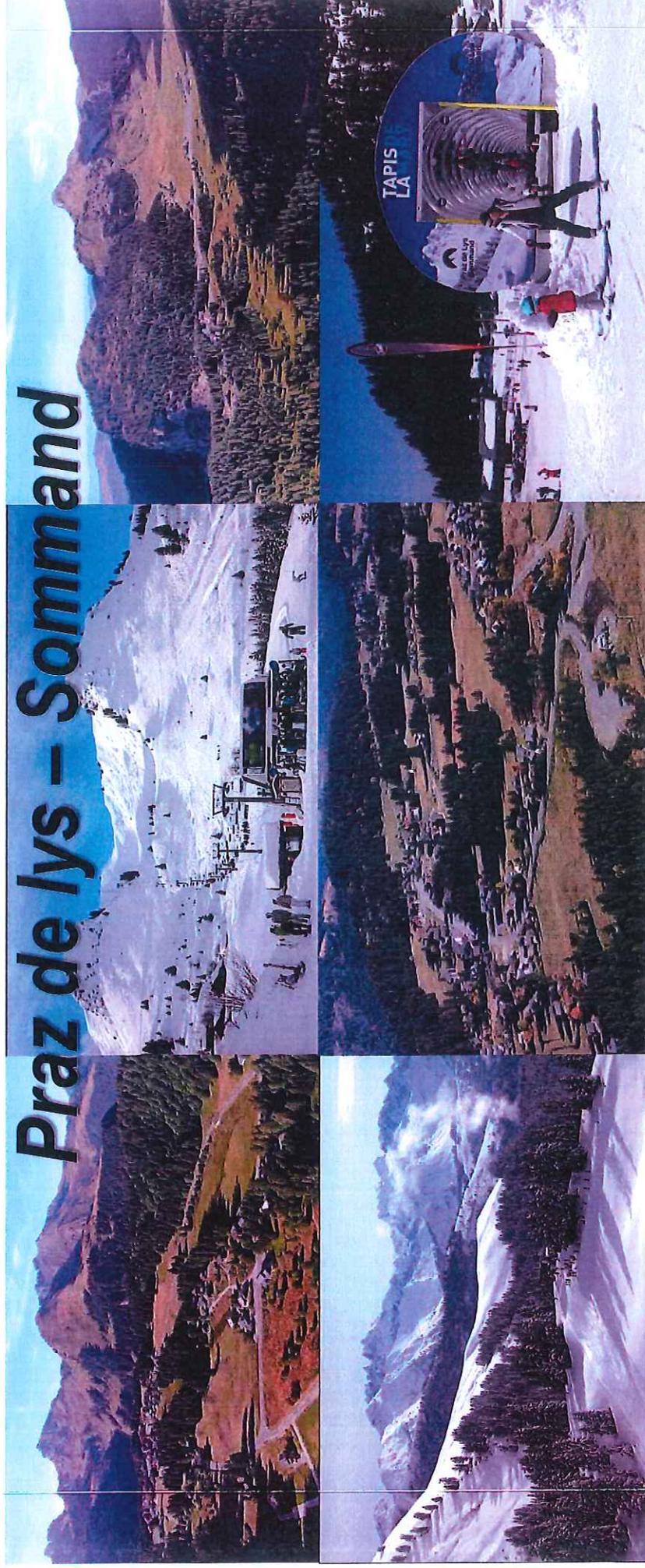
Le secrétaire de séance,



ESPACES DES LYS
Praz de Lys Sommand DOMAINE SKIABLE



Plan pluriannuel d'investissements et de développement



Communes de Taninges et Mieussy

Spl La Ramaz – Espace des lys

m.à.j. 24 avril 2024 / Conseils municipaux - GP

Diffusion interdite sans autorisation des mairies de Taninges et de Mieussy

Développement de Praz de lys – Sommand

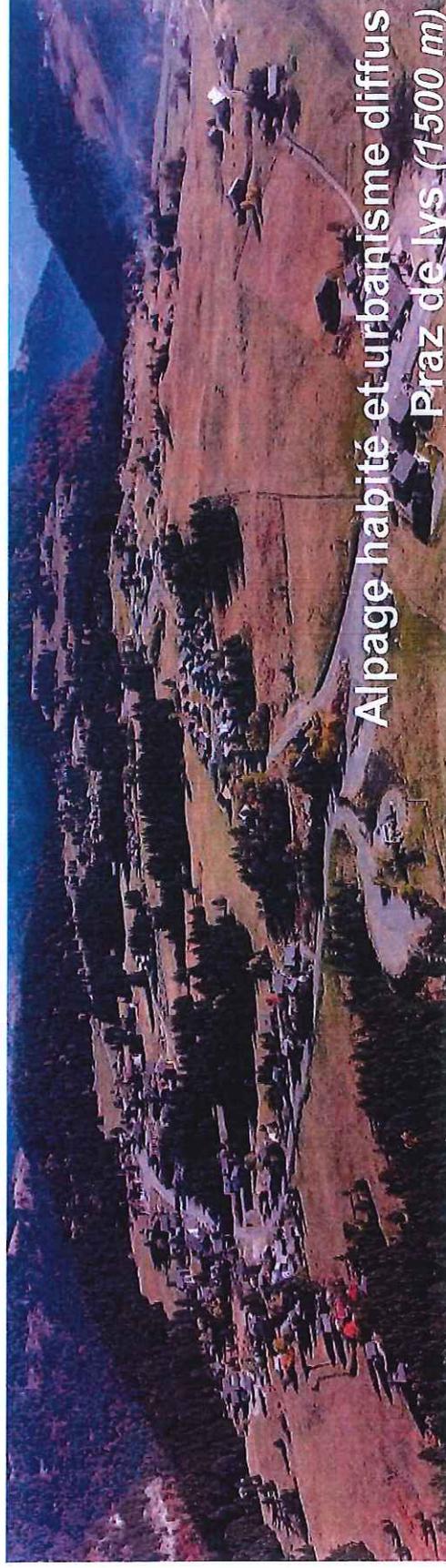
Schéma général

- *Identité paysagère – Genèse du projet*
- *Cible clientèles*
- *Devenir un écosite de montagne*
- *Carte des aménagements – écosite de montagne*

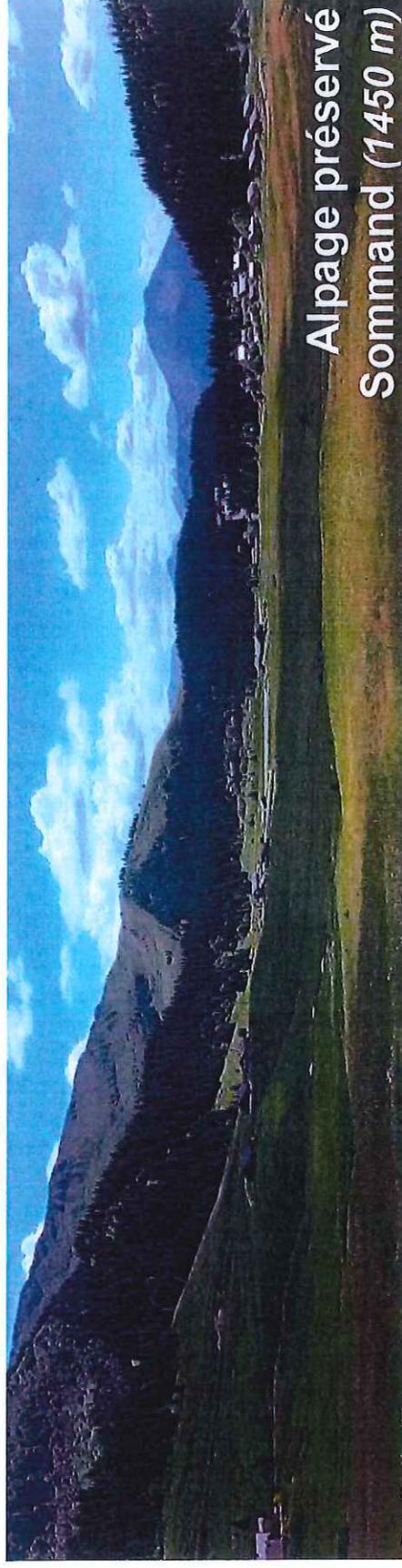
L'identité paysagère – Genèse du projet



Paysage grandiose

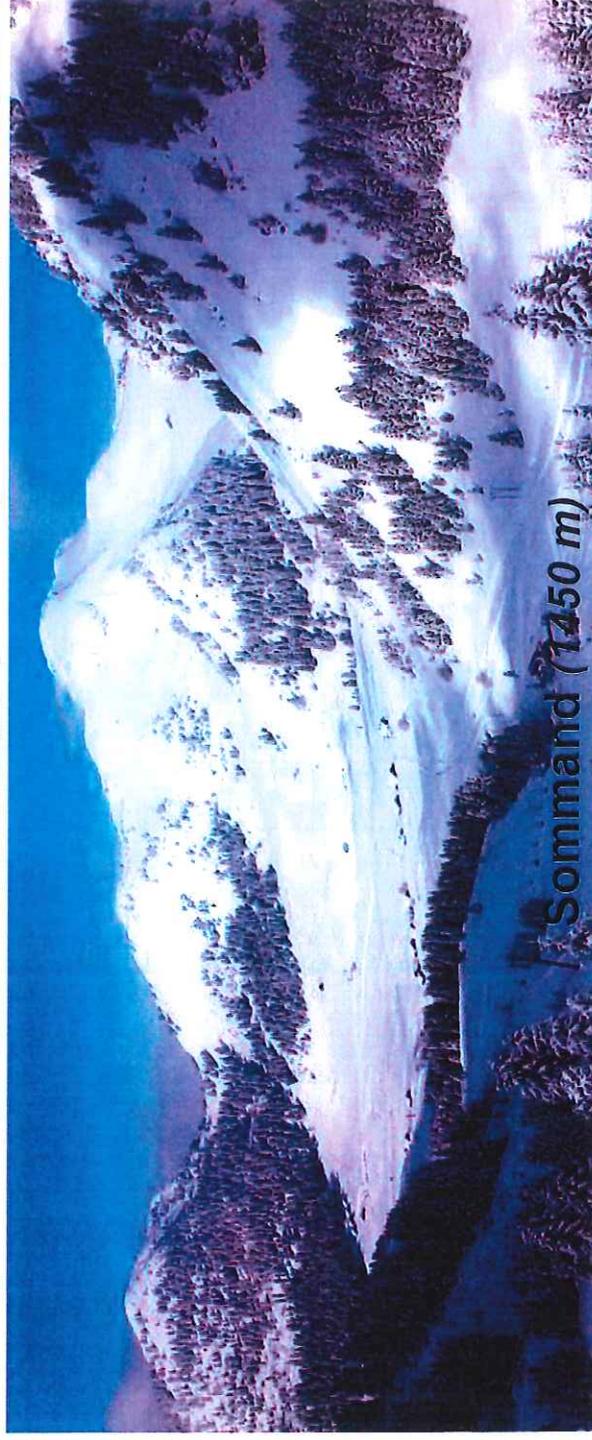


Alpage habité et urbanisme diffus
Pratz de lys (1500 m)



Alpage préservé
Sommand (1450 m)

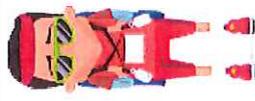
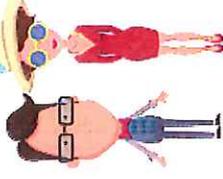
L'identité paysagère – Genèse du projet



Devenir un écosite de montagne

Cibles de clientèle :

- Pas d'évolution des cibles actuellement présentes sur le site.
- Mais rester ouvert à des clientèles avec des revenus diversifiés.

<p>Familles avec enfants 50% de la clientèle hiver Dont 7 - 9% de + de 56 ans avec grands ou petits-enfants Et les enfants dans le cadre d'accueil de groupes</p> 	<p>Jeunes adultes sportifs sans enfants 8%</p> 	<p>Couples + 55 ans sans enfants 32% de plus de 56 ans</p> 
--	---	---

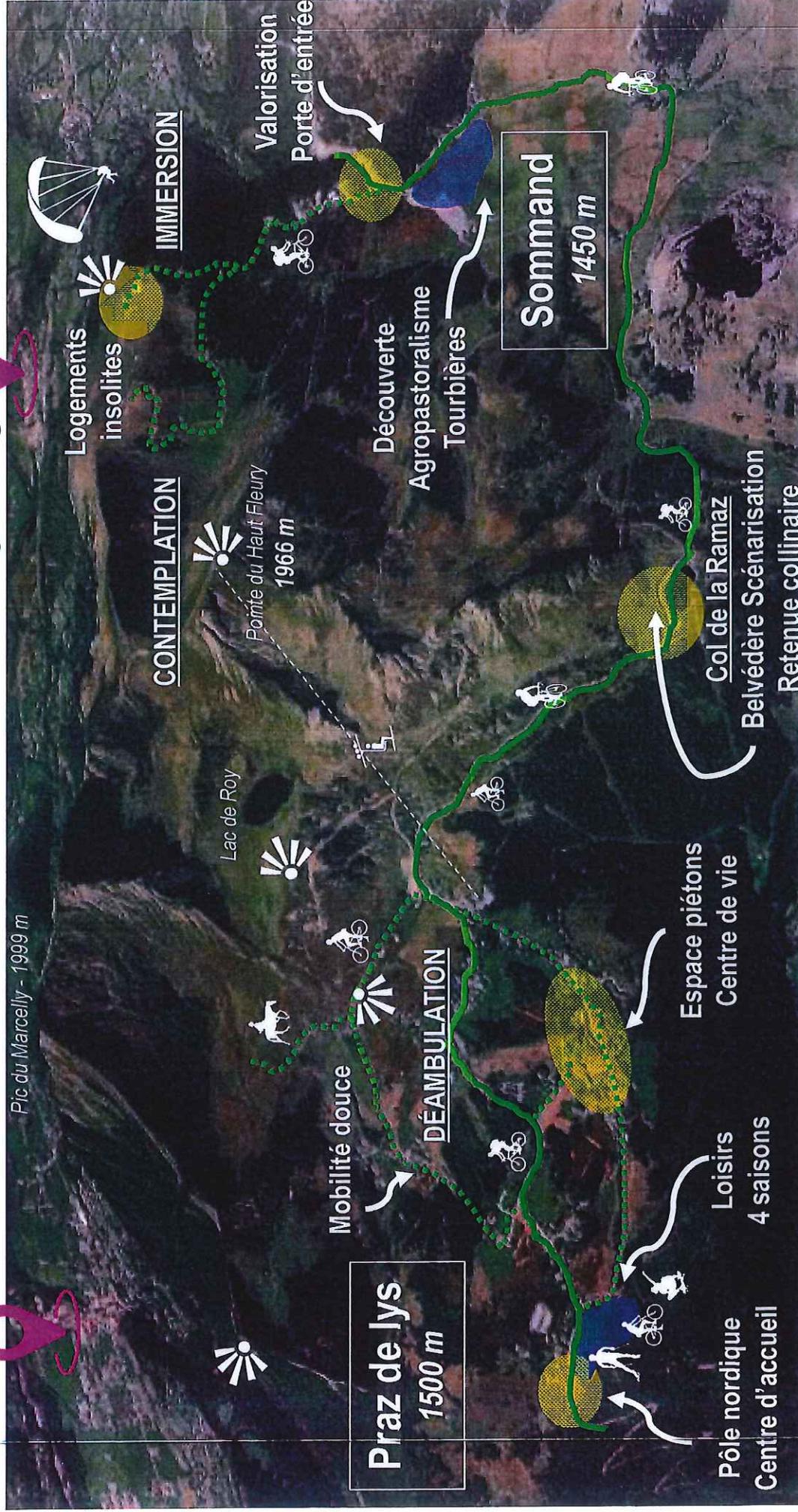
Devenir un écosite de montagne

- **Mise en scène de la montagne, donner à voir et à vivre**
 - sentiers découvertes thématisés : alpages, habitats de montagne, contemplation, land art
- **Minimiser le développement d'équipements artificiels**
 - économie en foncier, en artificialisation, en déploiement d'équipements.
 - focalisation sur de petits équipements ludiques et pédagogiques majoritairement à destination des enfants
 - être cohérent avec l'optimisation du parc de remontées mécaniques de la SPL.
- **Mettre en avant la mobilité comme un axe central du séjour**
 - mise en place de cheminements piétons agréables et sécurisés, connectés,
 - extraction des véhicules des centres hameaux pour du stationnement délocalisé,
 - mise en place de navettes.
 - disposer l'été d'un double sens sur le tronçon Jean de la Pipe - centre Praz de Lys
- **Redonner toute sa place aux piétons dans les deux centres**
 - marquage des espaces et de la déambulation
 - création d'une place centrale permettant l'animation et la tenue d'événements
 - identification des entrées du site La Savolière et à l'arrivée sur Sommand.
- **Mettre en place et conforter les services publics attendus par les familles**
 - consignes, halte - garderies, salles hors-sac, salles des fêtes, toilettes

Carte des aménagements – écosite de montagne

Taninges bourg

Mieussy bourg



L'espace des lys

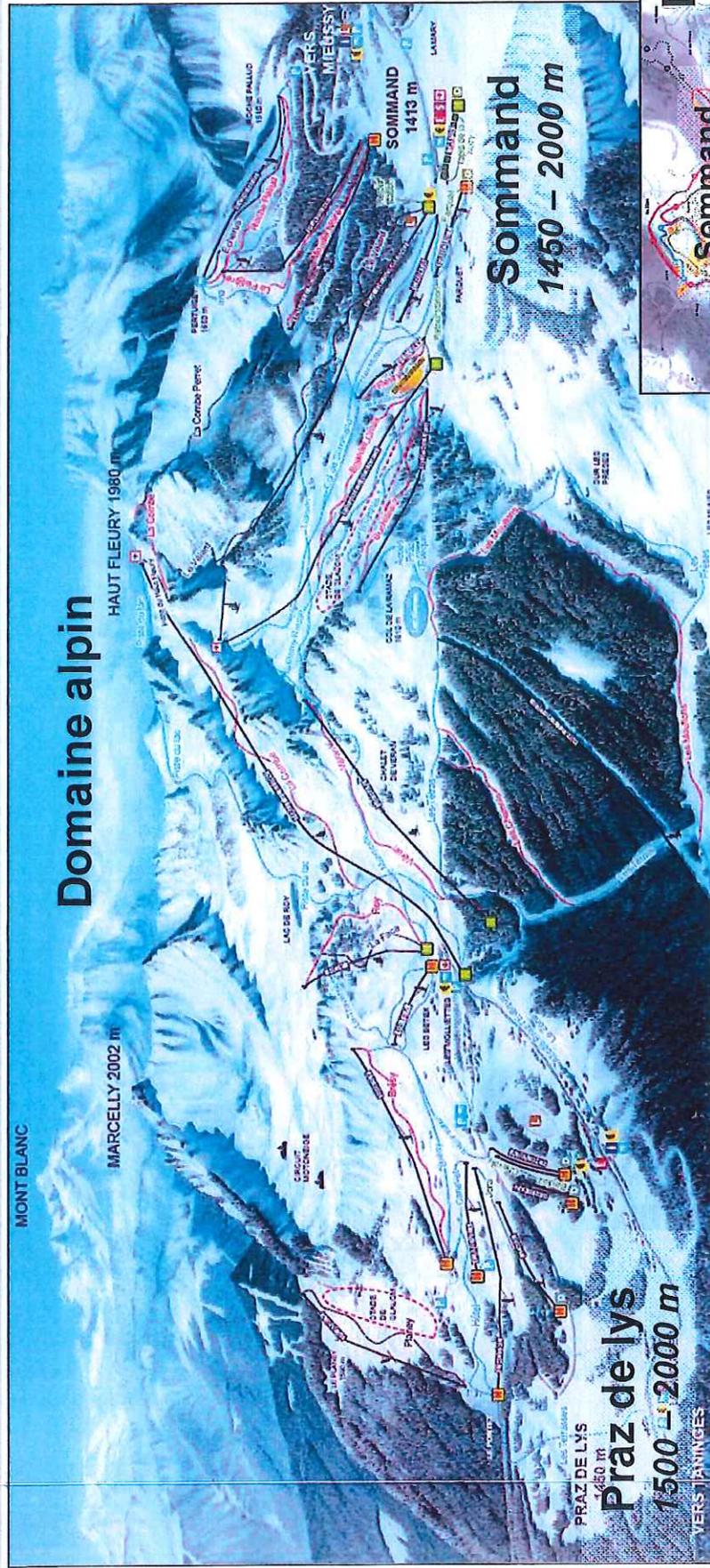
domaine skiable Praz de Lys – Sommand

- *Présentation du domaine*
- *Chiffres d'affaires – Journées skieurs*
- *Grandes orientations – investissements*

L'espace des Lys – Spl La Ramaz - hiver

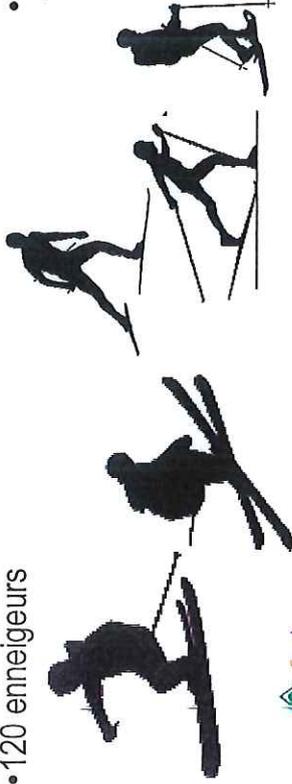


ESPACE DES LYS
Praz de Lys Sommand DOMAINE SKIABLE



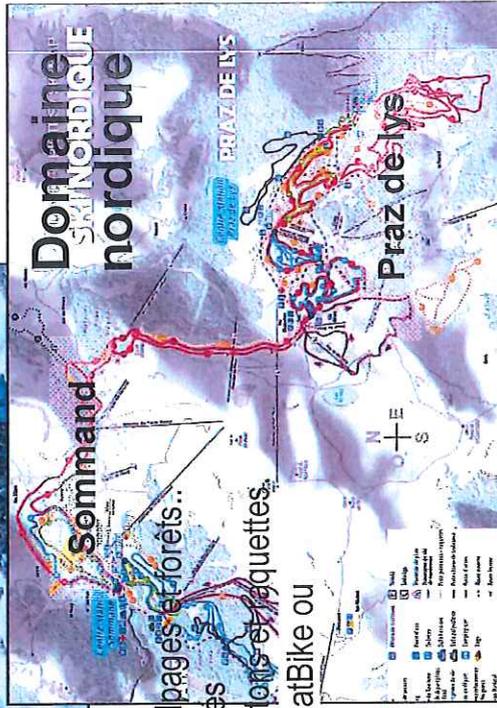
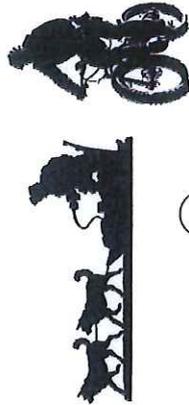
Domaine alpin (altitude 1450 m – 1980 m)

- 23 remontées mécaniques, 55 km de pistes.
- 2 secteurs débutants, 1 snowpark et 3 boarders cross.
- 15 téléskis, 6 télésièges et 2 tapis couverts.
- 120 enneigeurs



Domaine nordique

- 60 km de pistes de ski de fond entre alpages et forêts..
- 2 itinéraires de ski de randonnée balisés
- 42 km d'itinéraires damés, balisés, piétons et raquettes.
- Pistes chiens de traîneau, FatScoot, FatBike ou Wingjump.

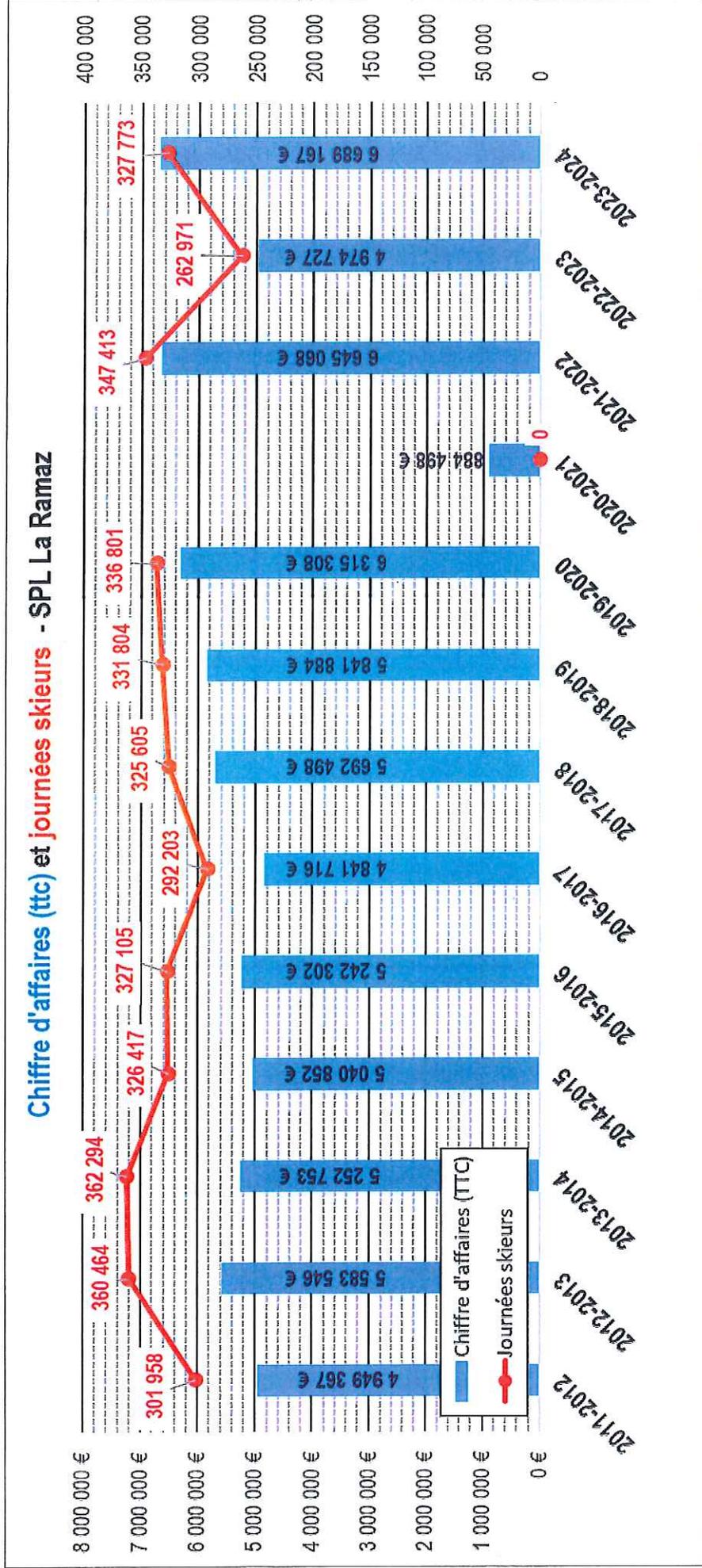


ESPACE DES LYS
Praz de Lys Sommand DOMAINE SKIABLE

Mieussy



L'espace des Lys – Spl La Ramaz



Faits marquants : Saison déc. 2019 – mars 2020 : fermeture de la station le 15 mars pour épidémie de covid

Saison déc. 2020 – avril 2021 : fermeture des remontées mécaniques pour épidémie de covid

Saison déc. 2022 – avril 2023 : pluies diluviennes, absence de neige du 24 décembre 2022 au 15 janvier 2023

Saison déc. 2023 – avril 2024 : fermeture le 1^{er} avril 2024

L'espace des lys - Les grandes orientations



ESPACE DES LYS
Praz de Lys Sommand DOUANE SIVALE

- 2023 _____ modernisation neige de culture à Sommand
- 2024 _____ rénovation du bâtiment des Molliettes Praz de lys
(qualité d'accueil public, modernisation, services pour le personnel, regroupement administratifs)
- 2025 _____ remplacement télésiège de Brésy par TSF (et amélioration de pistes)
- 2025-2026 _____ réassort retenue collinaire (voir PPI communes)
- 2025 _____ sécurisation neige de culture sur la piste du Col de Sommand
- 2028 _____ remplacement du TSF2 de Praz l'Evêque par TSF4
- 2031 _____ remplacement du TSF4 de Col de Sommand par TSD6



TSF

Brésy

TSF4

Praz l'Evêque

TSD6

Col de Sommand

TSF : TéléSiège pinces Fixes

TSF4 : TéléSiège pinces Fixes 4 places

TSD6 : TéléSiège Débrayable 6 places

Actions des communes de Taninges et de Mieussy

- Les orientations des communes Mieussy / Taninges
- Fiches descriptives des actions

Les orientations des communes Mieussy / Taninges

- 2024 ___ Recrutement d'un chargé de mission développement mutualisé Taninges Mieussy
meilleure connaissance du parc de logements, réduction du taux de lits froids, avct du PPI
- 2024 ___ Faisabilité centre de vacances / Pôle excellence nordique Praz de lys
- 2024-2025 ___ 1. Raconter l'alpage, la montagne : espace jeux découverte pédagogique et ludique été-hiver Praz de lys
- 2025-2026 ___ 2. Pistes de ski roues multi-activités 4 saisons (2400 m) / 2 pas de tir biathlon (3x50m + 10x10m)
- 2027 ___ Pistes de ski roues multi-activités 4 saisons extension (600m) Praz de lys
- 2025 ___ 3. Augmentation offre de transport en commun sur Praz de lys et Sommand
- 2024-2025 ___ 4. Relance du projet d'UTN sur Sommand
- 2025-2026 ___ Sécurisation été-hiver A.E.P. et réassort retenue collinaire (captage, réseaux, bâche alimentaire)
- 2025-2028 ___ 5. Centre de vacances "La Savolière" / Accueil scolaire-jeunesse (130 lits - 2300 m²) Praz de lys
avec Pôle excellence nordique 4 saisons / Foyer nordique / Accueil sportifs (800 m²) Praz de lys
- 2025-2026 ___ 6. Création de cheminements thématiques été et hiver entre les hameaux et le centre Praz de lys
- 2025-2026 ___ 7. Cheminements piétons et boucles vtt ae Praz de lys / Sommand (mobilier, signalétique)
- 2025-2026 ___ 8. Cheminements piétons, vélos (VCB RD328 col de la Ramaz, amégt, mobilier, signalétique)
- 2025-2026 ___ 9. Aménagement des circulations douces et des stationnements au sein du Praz de Lys
- 2025-2027 ___ 10. Micro-destinations pédagogiques et ludiques : alpage, tourbières, belvédères
- 2026-2027 ___ 11. Halte-garderie Praz de lys (25 places / 250 m²)
- 2025-2026 ___ Amélioration halte garderie Sommand
- 2027-2029 ___ 12. Salle hors-sacs Praz de lys, accueil scolaire, activités 4 saisons (120 m²)
- 2025-2028 ___ Programme d'accompagnement réchauffement lits froids Praz de lys Sommand

1. - Raconter l'alpage et la montagne (1.6)

Espace jeux découvertes pédagogiques et ludiques été-hiver - centre Praz de lys

Faune ou flore emblématiques
à chaque étage
Tables de lecture



Les Chamois Étage Alpin

Escalade / tyrolienne / toboggan



Les Marmottes Étage Sub-alpin

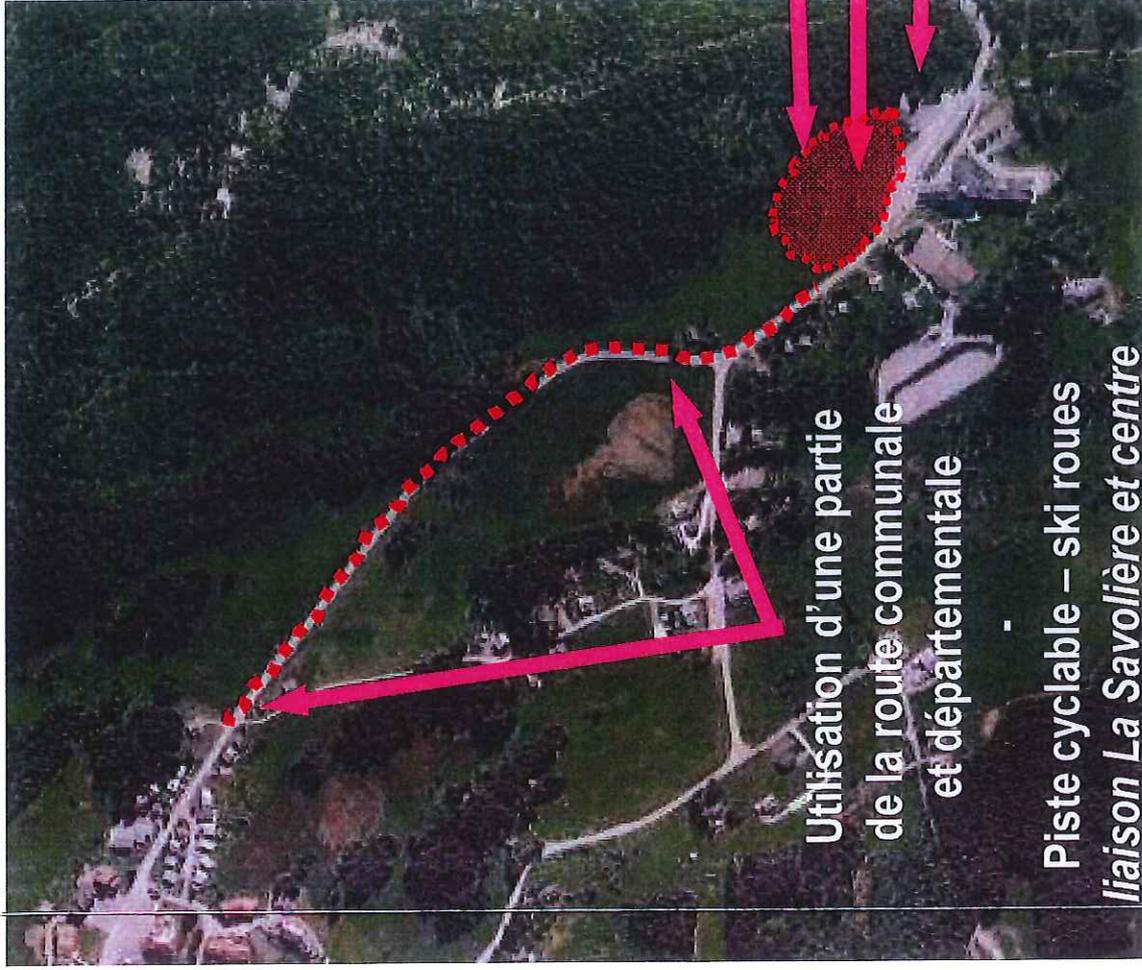
Terrier / toboggan souterrain / marmottes,
jeux en bois dans les terriers, descente du
foin



Alpage des vaches Étage Montagnard

Cabane alpage / passerelle / balançoire
Traite et fromage, chaudron, boille ...

2. Pistes ski roues multi-activités 4 saisons – Praz de lys (1.3)



Piste ski roues multi-activités

Toutes pratiques : skis roues, vélos, trials, trottinettes, skateboard, ...

Longueur : 2400m

Pas de tirs biathlon (été / hiver)

10 couloirs de 10 m

3 couloirs de 50 m

Pas de tir 3x 50 m (sur parcelle communale)

Pas de tir 10x 10 m (sur parcelle communale)

La Savolière / Pôle excellence nordique

3. Augmentation de l'offre de transport en commun (4.4)

Intérêts stratégiques :

- Valoriser la découverte physique de l'alpage apaisé en supprimant le besoin d'usage des véhicules individuels
- Augmenter la qualité de service

Investissement :

- vans 9 places actuels
- ou mini bus 22 places thermiques ou électriques
- ou mini bus 35 places électriques ou trains électriques

Contenu :

1- Passage à deux mini-bus 22 places thermiques ou électriques

Une fréquence de passage identique aux navettes actuelles avec un débit presque triplé.

2- Passage à deux mini-bus 25-35 places électriques ou thermiques

Des caractéristiques compatibles mais réglementation montagne à valider.

- Mini bus 25-35 places électrique de l'ordre de 10 places assises, pas de ceintures de sécurité

Une fréquence de passage identique aux navettes actuelles avec un débit quadruplé

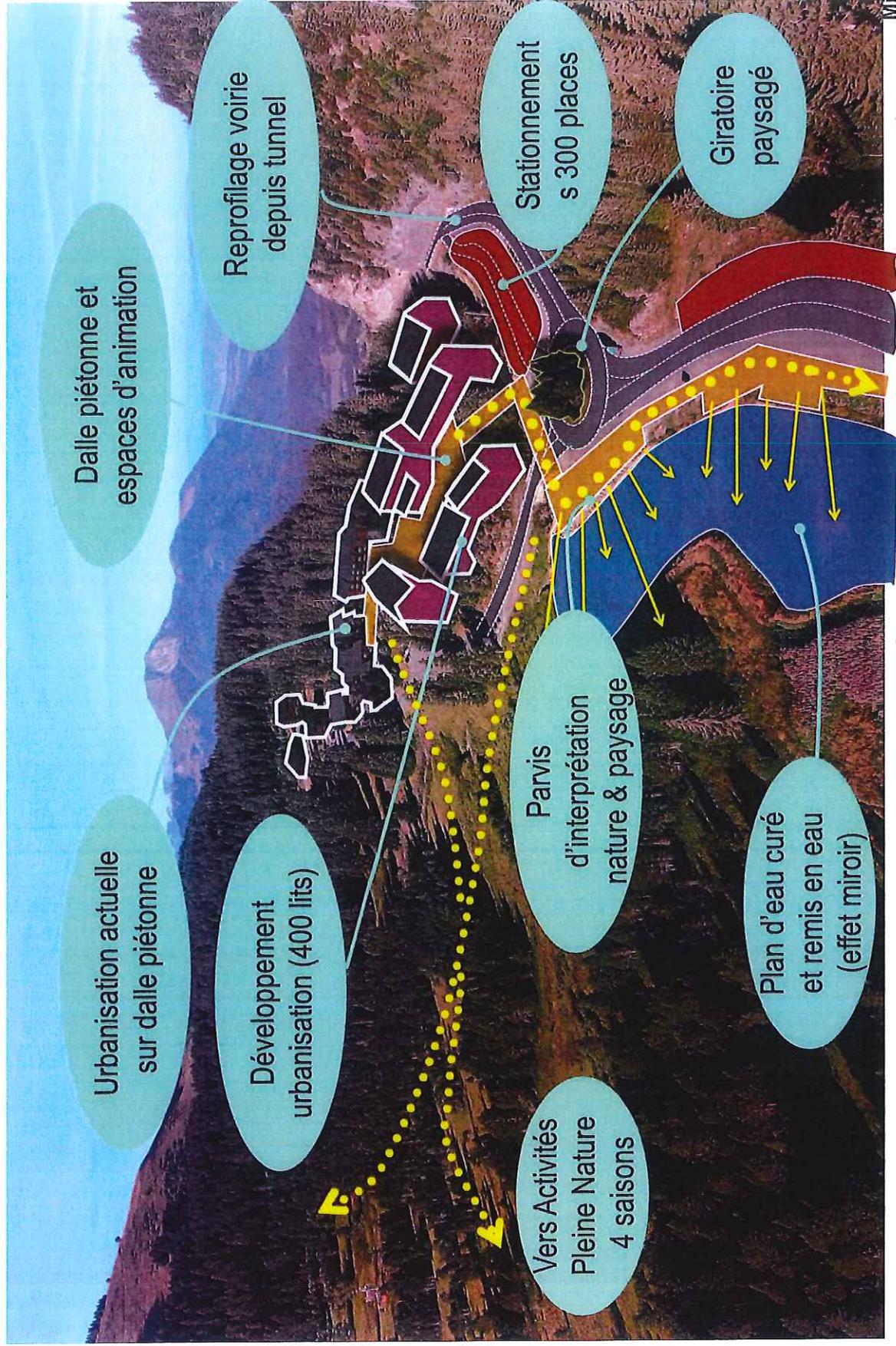
3-un train électrique ou thermique :

- Traction électrique, 60 à 70 places, autonomie à plat 150 km, max 25 km/h,
- Intérêt du train touristique électrique qui permet une expérience touristique enrichie,

- Une fréquence faible mais une capacité d'usagers élevée.

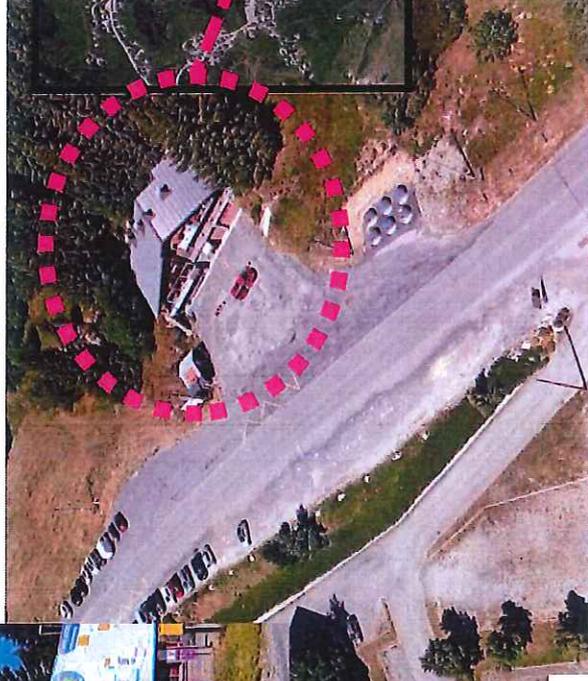


4. Relance du projet d'UTN sur Sommand Aménagement de la porte d'entrée (3.1 – 5.4)

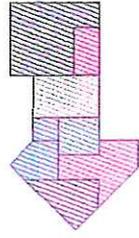
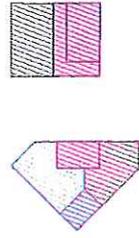
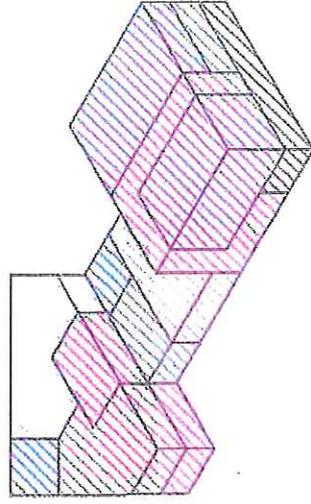


5. Centre de vacances scolaires, multi-accueils La Savolière

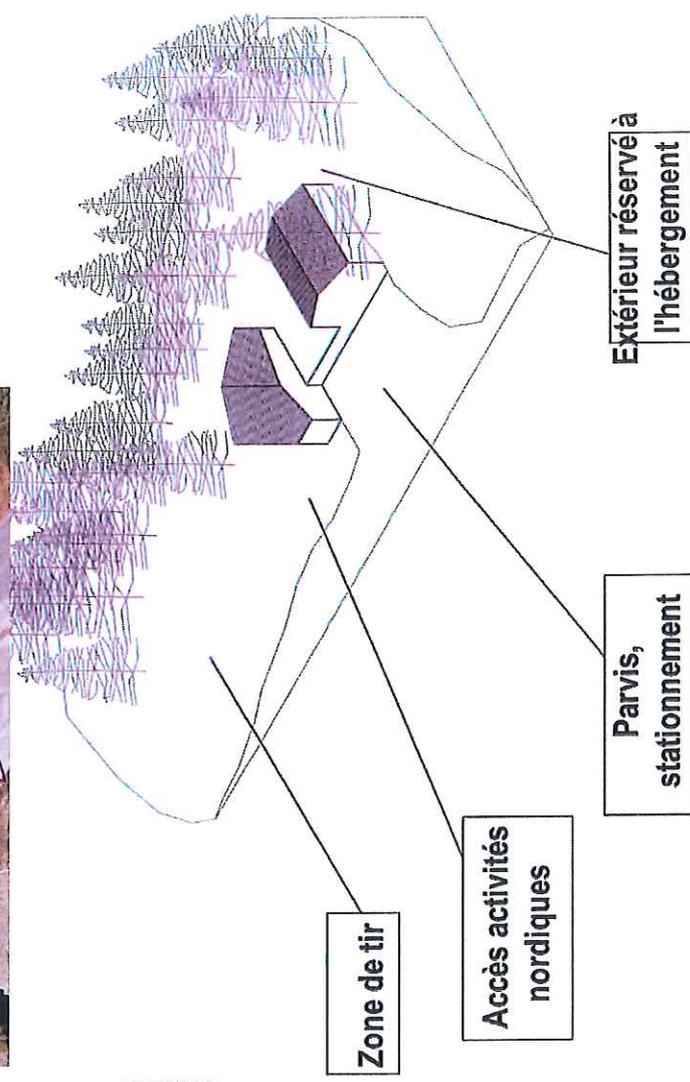
Pôle excellence nordique – Entrée Praz de lys



-  Accueil / circulation
-  Espace conviviale, salle hors sac
-  Cuisine / restauration
-  hébergement
-  Locaux techniques / stockage
-  Salle de préparation, récupération physique
-  Vestiaire / sanitaire
-  Espace du club



Schémas de principe
Réflexions
(faisabilité en cours)



6. Création de cheminements thématiques été et hiver entre les hameaux et les centres Praz de lys - Sommand (1.1)

Intérêts stratégiques :

- Permettre la réappropriation du site aux piétons et cycliste.
- Limiter et réduire la place de la voiture.
- Structurer et sécuriser la découverte du plateau.
- Renforcer l'expérience client face à l'environnement

Investissement :

- Boucle mobilité douce sur 5 km avec surface en stabilisé ou autre et signalétique spécifique.
- Création de 2 boucles de sentiers thématique / pédagogique avec signalétique et panneaux informationnels

Contenu :

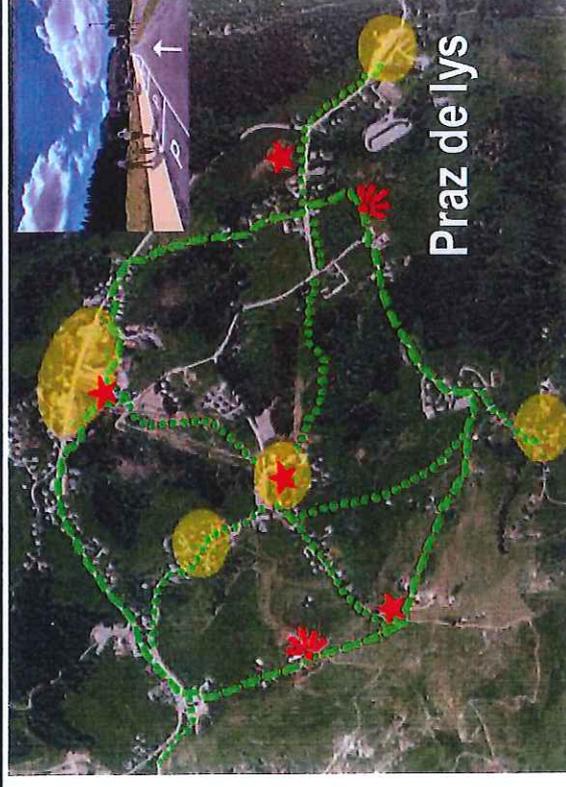
Valorisation des itinéraires existants :

- Signalétique lisible et cohérente sur l'ensemble du site,
- Gestion des conflits d'usage (signalétique, aménagements de zones de croisements, balisage spécifique etc.)
- Support des micros-destinations (sentiers thématiques, sensoriels, valorisation des activités économiques traditionnelles).
- Créer 3 à 6 itinéraires de rando thématiques / trail pédagogique.
- Aménagements d'agréments.

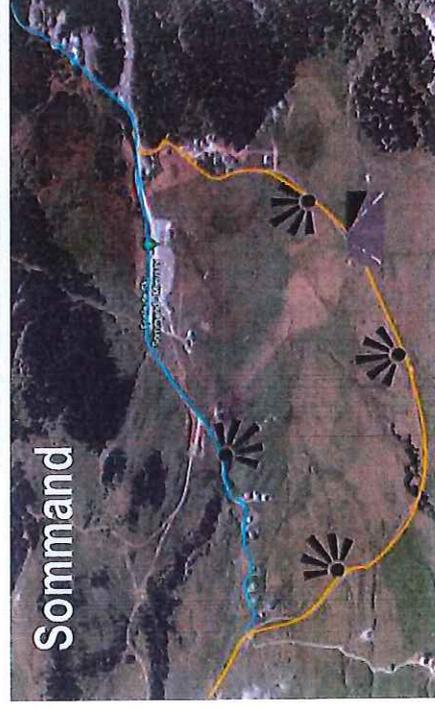
Développer une boucle mobilité douce connectant la Savolière au centre du Praz de Lys :

- Boucle mobilité douce autour autours des différents hameaux : 5 km en stabilisé pour poussette / PMR / Roller

...



Praz de lys



Sommand

7. Développement randonnée VTT électrique, piétons

Praz de lys - Sommand (1.2)

Intérêts stratégiques :

- Augmentation de la fréquentation, de la diversification 4 saisons et des nuitées de séjours été et hiver.
- Renforcer l'offre sportive et de loisirs, développer l'attractivité toutes saisons.

Investissement :

- Signalétiques, bornes de recharge vvt ae, bureau d'études pour faisabilité

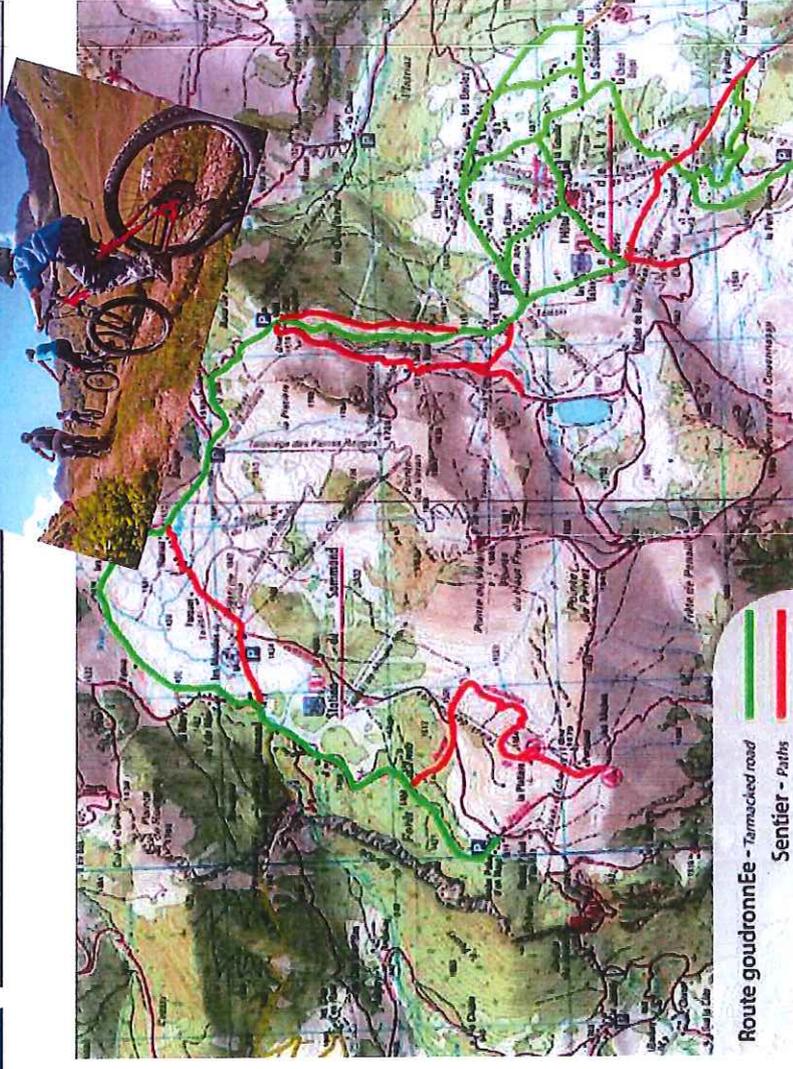


Contenu :

- Développer la filière cyclotourisme / VTT et VAE
- Disposer d'un lieu d'information et d'accueil (existant, OT) ;
 - Proposer des services et des commerces (existants)
 - Aménager des sentiers balisés de cyclotourisme / VTT et VAE. (à créer).
 - Aménager des bornes de recharges des vélos électriques
 - Mise en place d'animation VTT/ randonnées thématiques
 - Développer une signalétique homogène et cohérente.
 - Identifier et scénariser des sites phares (col de la Ramaz etc.) Développer des sentiers et itinéraires aménagés, signalés et structurés.

Sentier sur terre végétale, revêtement stable.

L'objectif est de proposer des itinéraires de randonnées / balades tous niveaux et non le développement d'un bike Park.



8. Mobilité, cheminements été et hiver, piétons, vtt, vélos

Praz de lys – RD328 - Sommand (4.1)

Intérêts stratégiques :

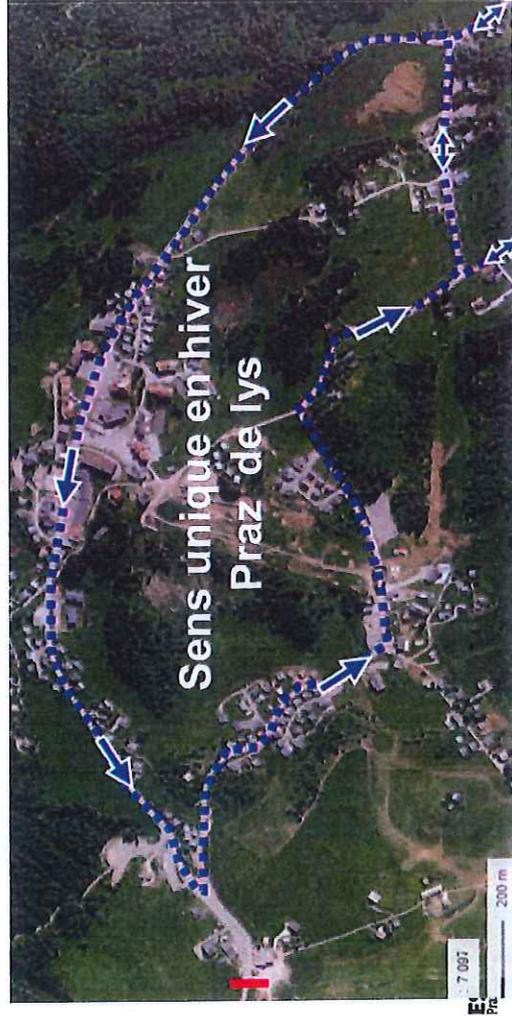
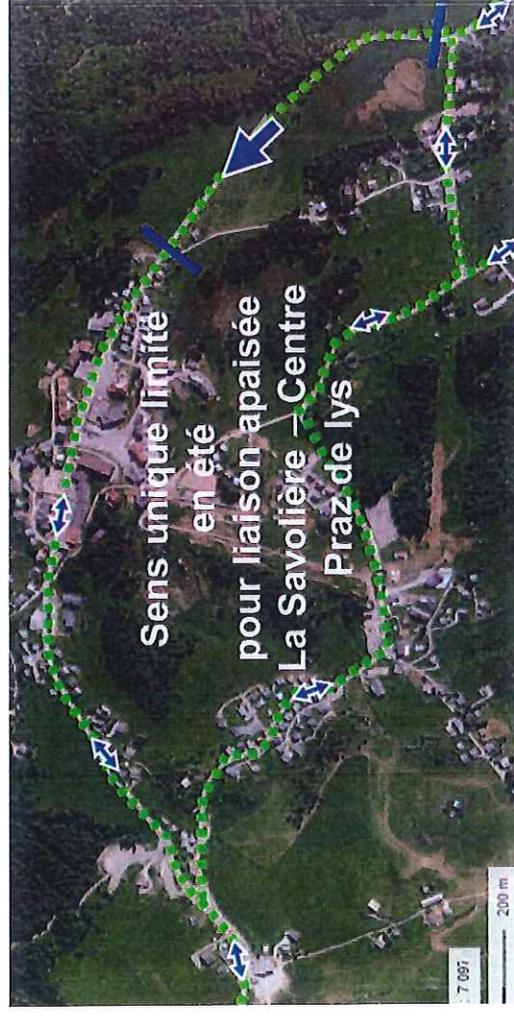
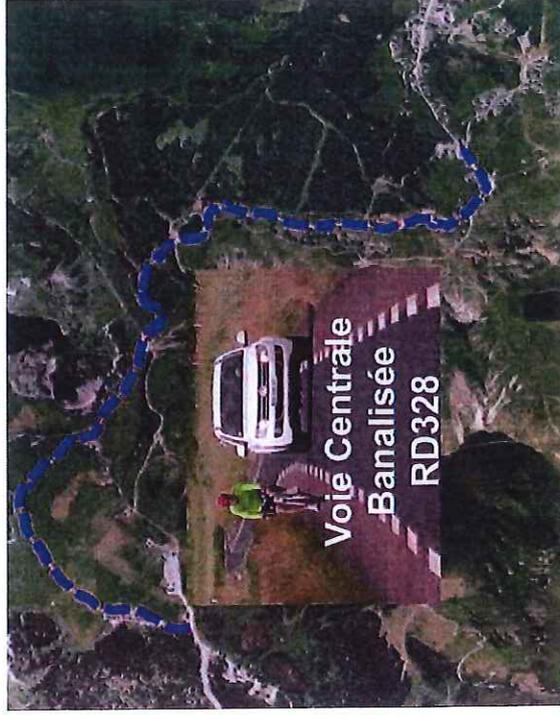
- Réduire la vitesse des véhicules à moteur
- Offrir des mobilités douces entre les hameaux et les 2 pôles

Investissement :

- Chaucidou (VCB) RD328
- Matérialisation voie et panneaux sens unique Praz de lys
- Mobilier de signalisation séparation Praz de lys

Contenu :

- Création d'un chaucidou, voie centrale banalisée sur la route départementale RD328 via le col de la Ramaz :
- Aménagement au Praz de lys entre La Savolière et le centre, et à Sommand entre le centre et la Roche Palud.
- Une route dont la fonction piédestre et cycliste est affirmée, dont la vitesse et limité par l'aménagement avec des espaces piédestres et cyclables peints plutôt que délimité



9. Aménagement des circulations douces et des stationnements au sein du Praz de Lys (4.2)

Intérêts stratégiques :

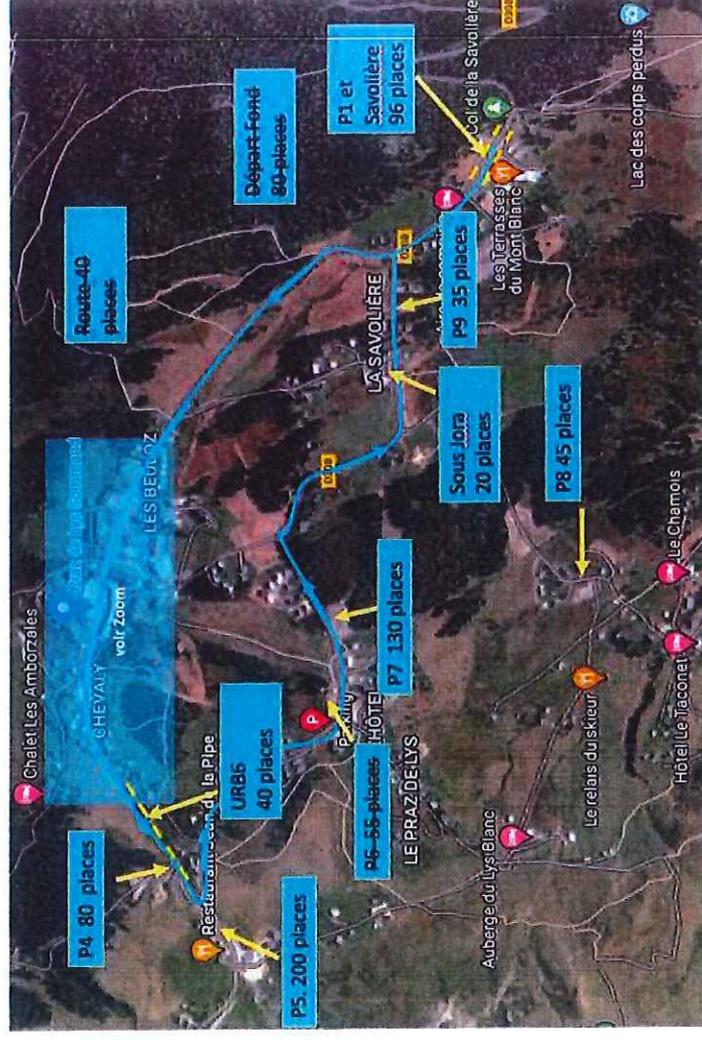
- Valoriser la déambulation piétonne et cycliste.
- Réduire les flux de véhicules individuels
- Sécuriser les liaisons entre hébergements, commerces et activités.

Investissement :

- Aménagement des circulations piétonnes été / hiver
- Aire de dépose devant les résidences.
- Aménagement stationnement longue durée sur la route
- Aménagement parking payant à la Savollière et au centre dans le cadre des opérations résidentielles
- Optimisation des parking P4, P7, P9

Contenu :

- Réorganisation complète des parkings du centre pour laisser la place aux piétons et à la sécurité.
- Parking des voitures longue durée en extérieur du centre
- Dépose pour bagages
- Renforcement des navettes
- Mobilisation des parkings privés de surface et souterrains



10. Scénarisation des alpages et des micro-destinations

Praz de lys – Sommand (1.7)

Intérêts stratégiques :

- valoriser l'identité de Praz de lys Sommand à savoir le paysage et l'environnement préservé de la station

Investissement :

- Investissement belvédère nuit
- Aire de pique-nique avec barbecue / plancha / mobiliers bois, webcam etc...
- Belvédère / installations « light »

Contenu :

Adaptabilité :

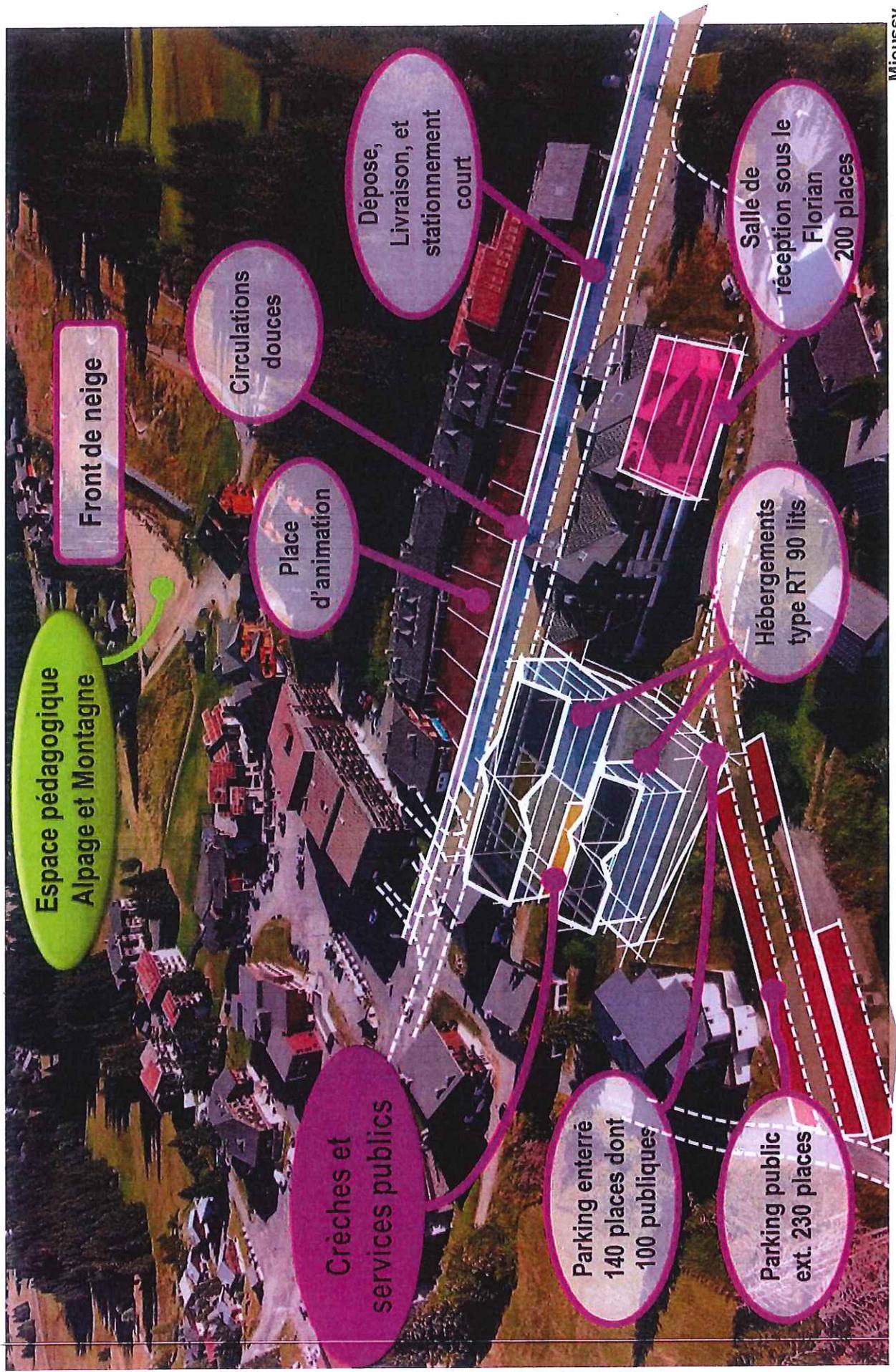
- Dimension réduite des éléments pour s'adapter aisément aux sites
- Proposer des aires de piques niques innovantes en bois sur platelage, équipées de mobilier (table, chaises longues ...).
- Proposer quelques aires équipées de barbecues/ planchas et borne WIFI autonome à 100% (énergie solaire).
- Proposer de véritables zones immersives pour contempler, se détendre, être accessible par les remontées mécaniques ou en raquette / randonnée.

Observation du ciel étoilé :

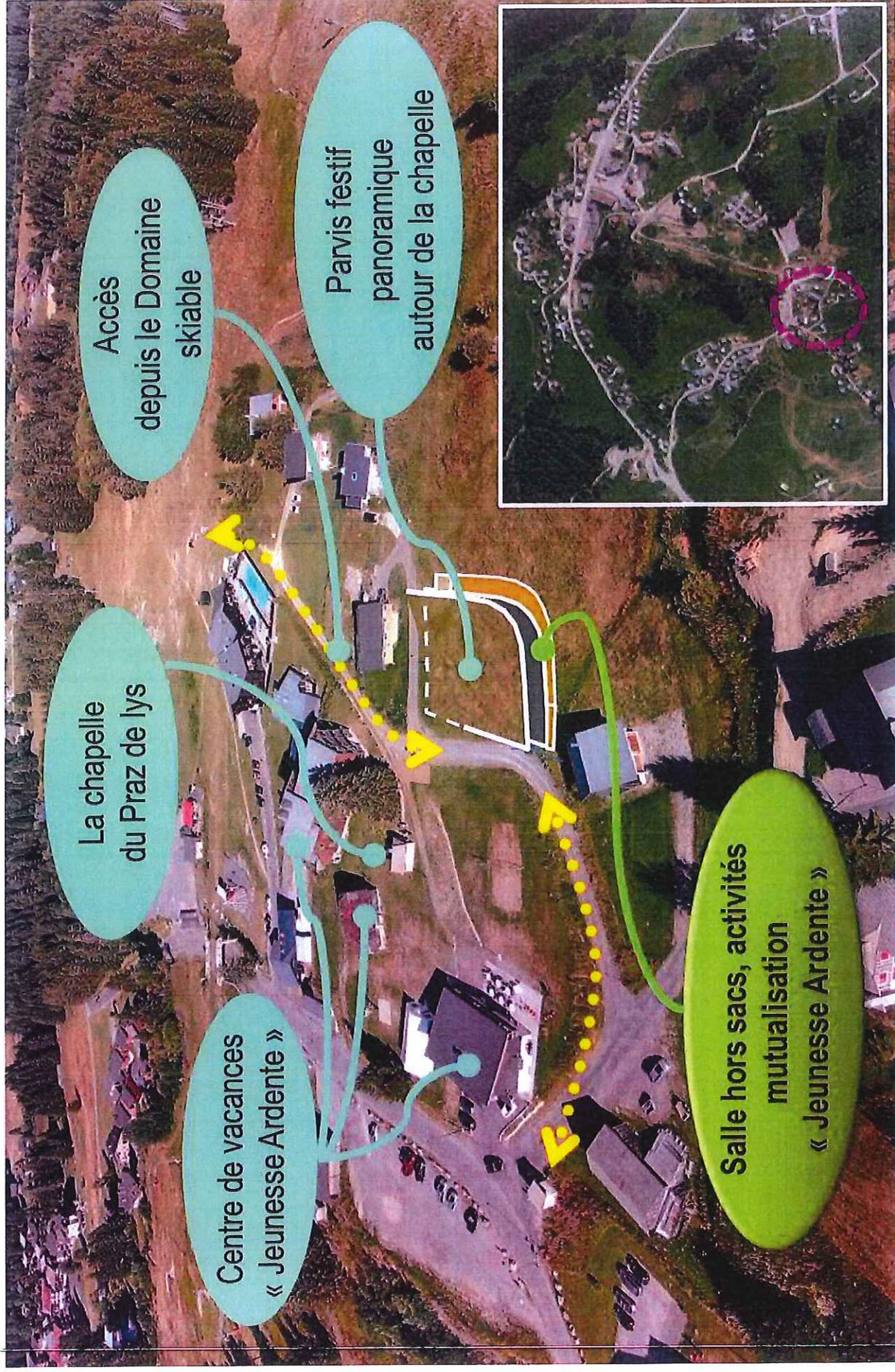
- Permettre la découverte du monde sauvage la nuit, sensibiliser et protéger.
- Aménagement de belvédères nocturnes, animations d'astronomie.
- Proposer un belvédère nuit à proximité de parking et accessible.
- Aménager des supports de consultation



11. Halte-garderie Praz de lys (5.2) – autres aménagements

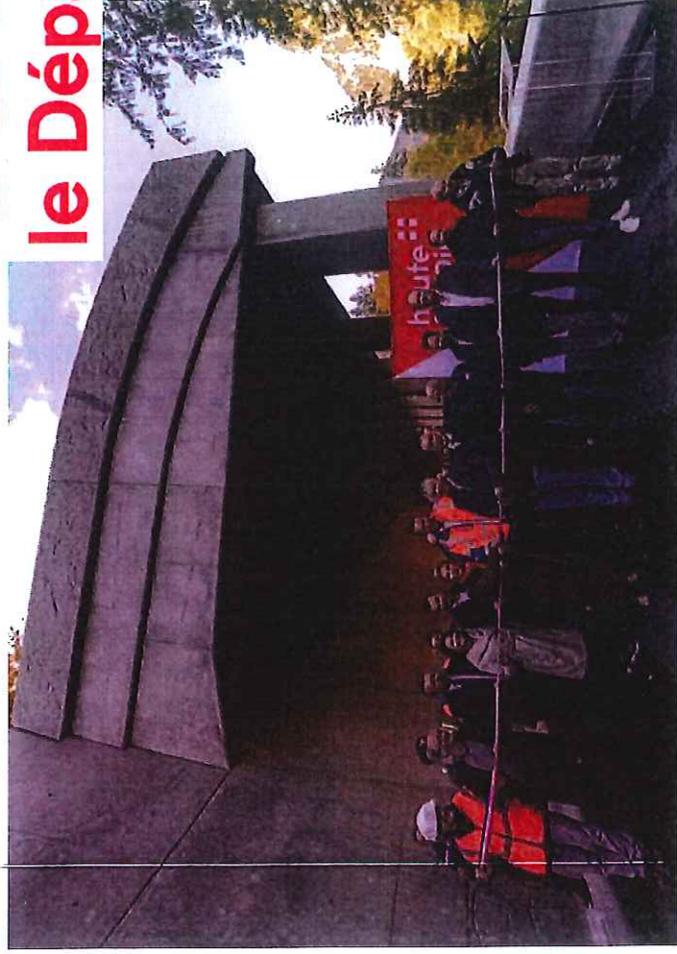


12. Création salle hors sac partagée Praz de lys (5.8)



Autres investissements du Département

haute savoie le Département



Galerie « La Ravine » RD328
26 millions d'euros



Tunnel de Sommand – RD308
11 millions d'euros



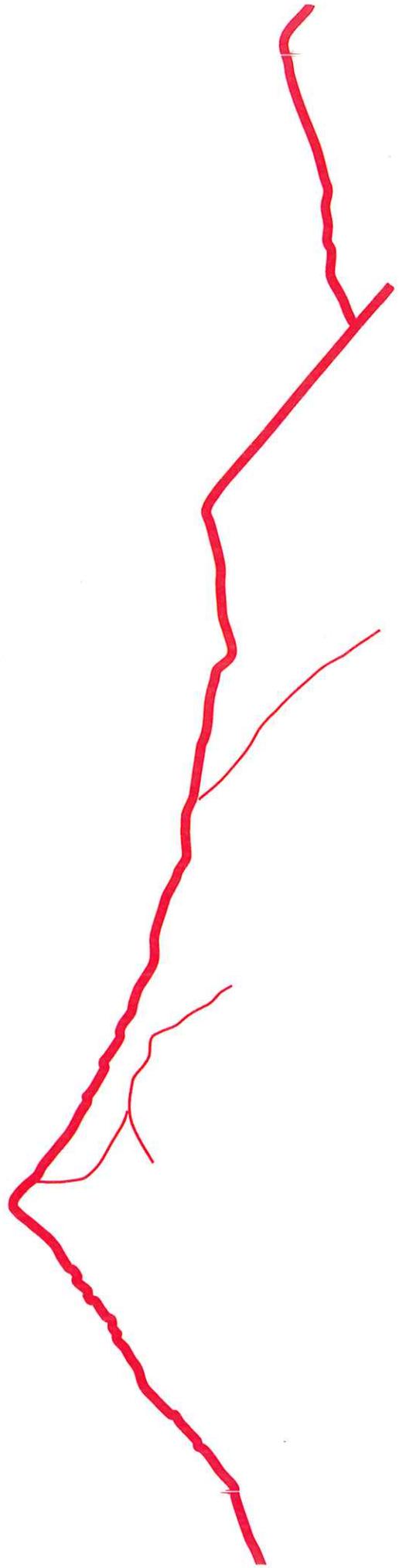
ESPACE DES LYS
Praz de Lys Sommand DOMAINE SKIABLE



Mieussy



Merci de votre attention



06 Délibération n°2024-080 – Projets : approbation de la fiche programme relative au PPI Nordique 2024-2027 (équipements extérieurs).

En cohérence avec le Master Plan Praz de Lys présenté au conseil, les élus doivent approuver la fiche programme du PPI Nordique 2024-2027 tel que chiffrée et détaillée lors de la restitution de l'AVP du 20.03.2024 (groupement MDP/Agrestis missionné par le conseil municipal du 01.02.2024).

Cette fiche programme transmise aux élus le 22.04.2024 mentionne notamment le plan de financement prévisionnel et les plannings correspondant ; Si le Département transmet une réponse assez rapide (avant l'été 2024), et compte tenu des contraintes réglementaires et de délais incompressibles, il est précisé que les principales factures de travaux ne seront pas émises avant 2026.

Cette fiche programme propose de scinder ces travaux (équipements extérieurs) en deux tranches, à piloter par la maîtrise d'œuvre et la cheffe de projet :

- 2024-2026 : Pas de tirs Biathlon et piste polyvalente 4 saisons
- 2026-2027 (voir 2028) : extension des pistes nordiques.

Cette fiche programme rappelle qu'un dialogue permanent entre la commune et la SPL la Ramaz s'est effectué sur ce projet, la SPL La Ramaz ayant été systématiquement impliquée dans les réunions techniques avec les deux bureaux d'études (Phase AVP).

Des réponses des financeurs conditionnant le lancement des autres phases du projet, la commune et la SPL la Ramaz auront à finaliser ensemble leur partenariat sur ce projet.

S'agissant du pan « équipements intérieurs » du PPI Nordique, il est rappelé aux conseillers que la restitution par PROTOURISME est prévue le 14.06.2024 ; deux scénarii seront présentés (réhabilitation lourde du bâti existant et démolition/reconstruction d'un nouveau bâtiment d'hébergement de 130 lits + accueil polyvalent les week-ends).

Cette opération est incluse dans le Master Plan Praz de Lys Sommand précédemment validé par le conseil.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 contre (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** la fiche programme du PPI Nordique 2024-2027 (équipements extérieurs) telle qu'annexée à la délibération.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)	N° programme 012/ 2024
		Date de validation 25 /04 /2024

Nom du programme (définition générale)

Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2027 – Création d'un Pôle d'excellence nordique

Approbation en conseil municipal du 25.04.2024

Présentation de la présente fiche programme + AVP présenté à la réunion de restitution du 20.03.2024

Budget

Principal <input checked="" type="checkbox"/>	Eau <input type="checkbox"/>	Assainissement <input type="checkbox"/>	Restauration scolaire <input type="checkbox"/>	CCAS <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	---	--	-------------------------------

CCMG et autres contrats

Espace valléen <input checked="" type="checkbox"/>	CRTE <input type="checkbox"/>	Schéma de mobilité territoriale <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	--	---------------------------------

Typologie

Bâtiments <input type="checkbox"/>	Patrimoine <input type="checkbox"/>	Environnement <input checked="" type="checkbox"/>	Espaces naturels <input checked="" type="checkbox"/>	Forêts <input type="checkbox"/>
Sports-Tourisme-Animations <input checked="" type="checkbox"/>	Eau <input type="checkbox"/>	Assainissement <input type="checkbox"/>	Cultures <input type="checkbox"/>	Etudes <input type="checkbox"/>

Périmètre du projet (situer le projet : géographiquement, lieux de la commune, services concernés, compétences, partenariat avec autres communes ou communautés de communes, département, région, privés, ...)

Le présent projet s'inscrit dans une globalité d'ensemble du Master Plan Praz de Lys Sommand 2024-2034 (fiche actions et fiches opérations) dont les enveloppes financières prévisionnelles ont été présentées au COPIL du 30.11.2023, et validées au conseil municipal du 25.04.2024.

Le PPI nordique 2024-2027 représente la 1^{ère} opération du Master Plan Praz de Lys Sommand et a été validé par le conseil municipal du 25.04.2024.

Le PPI nordique 2024-2027 a été étudié depuis Mi-2023 en très étroite relation avec la SPL La Ramaz ; au global, les chiffrages établis par Geode en 2023 sont similaires à ceux présentés par MDP/Agrestis lors de la restitution du 20.03.2024 de l'Avant-Projet (AVP).

Ce PPI nordique 2024-2027 s'inscrit aussi dans le plan nordique départemental et les aides apportées par la Région (Biathlon). Les plannings joints à la présente fiche programme s'inscrivent aussi sur la fin du mandat municipal.

Le PPI nordique 2024-2027 a été aussi validé le 04.04.2024 par le CA de la SPL La Ramaz ; dès confirmations des accords des deux financeurs (Département et Région), la commune rencontrera la SPL La Ramaz pour échanger sur la participation financière, les modalités d'exploitations des équipements envisagés et l'organisation.

D'autres financeurs ont été contactés mais ont décliné la demande (Etat, Feader, Leader).

<p>Commune de Taninges</p> 	<p>FICHE PROGRAMME PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)</p>	<p>N° programme 012/ 2024</p>
		<p>Date de validation 25 /04 /2024</p>

1. Principaux livrables et enjeux attendus :

1.1 Principaux livrables *(description des travaux, pré-études ou études à réaliser, modifications, ...)*

L'AVP joint à la présente fiche programme avec ses plans détaillent les équipements extérieurs envisagés soit :

- 2 nouveaux Pas de tirs Biathlon
- Une piste polyvalente (ski à roulettes, voie cyclable,...)
- Une extension des pistes nordiques (2028)

L'AVP intègre aussi dans les plannings proposés :

- La mise en œuvre des inventaires nécessaires (environnement)
- L'étude du « cas par cas » et les dialogues avec l'Administration
- Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- Les servitudes et l'enquête publique éventuelle
- Le lancement de la consultation des marchés de travaux

Au global, l'année 2025 sera essentiellement consacrée aux démarches administratives et réglementaires (autorisation environnementale, permis d'aménager, enquête publique, consultations entreprises,...).

Compte des délais réglementaires, les 1^{er} travaux ne sont pas prévus avant l'automne 2026 pour se finir en 2027 voir sur l'automne 2028 (2^{ème} tranche) selon les aléas météo éventuels.

Au global, et y compris avec le projet de la Savolière, la création de ce nouveau pôle d'excellence nordique doit mettre en avant la qualité des équipements suivants :

- Accueil 4 saisons des scolaires (nouvel espace) et des compétiteurs
- Salle de fartage et conseils associés, salle de fitness et/ou tapis éventuels
- Espace foyer de ski de fond et local ski club
- Equipements de biathlon ouvert à un public élargi (non uniquement réservé à un public de grands sportifs)
- Equipements 4 saisons ouvert à un public élargi (dont voie cyclable)
- Chambres hypoxiques éventuelles
- ...

<p>Commune de Taninges</p> 	<p>FICHE PROGRAMME PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)</p>	<p>N° programme 012/ 2024</p>
		<p>Date de validation 25 /04 /2024</p>

1.2 Enjeux (mise en conformité réglementaire, environnement ou transition écologique, insertion ou inclusion sociales, réduction de risques, urbanisme et aménagement, qualité des services publics ou autres, réduction de dépenses de fonctionnement, ...)

Le PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs) s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique à moyen et long terme du Master plan Praz de Lys Sommand :

- **Changement climatique et diversification des activités**
- **Maintien voire développement du tissu économique et des activités correspondantes (commerces, hébergement,...)**
- **Réponses aux nouvelles attentes de la clientèle dans la stratégie de consolidation d'un éco-site et d'un pôle d'excellence nordique**
- **Levier contribuant à la réduction des lits froids et à la diversification 4 saisons**

1.3 Contexte, cadrage, initialisation du projet (Petites villes de demain ou autres conventions/partenariats, exigences exprimées des autorités publiques, niveau de priorité retenu, concertations diverses, réunions de riverains, parents, réunions publiques, ...),
gouvernance et pilotage du projet (convention de groupement de commande oui/non,...),...

Contexte : le groupement GEODE a présenté au COPIL du 04.07.2023 l'ensemble des documents :

- **Fiches actions**
- **Fiches opérations (plus complexes et enjeux financiers plus importants ou liés au PLU dont l'arrêt reste fixé à fin 2024)**
- **Des études et chiffrages spécifiques (nordique en particulier)**

Les priorités du Master Plan Praz de Lys Sommand ont été définies par le COPIL du 30.11.2023 et ces « orientations » ont été transmises aux élus départementaux avec leurs temporalités respectives le 10.03.2024.

En l'espèce, la présente fiche programme du PPI Nordique 2024-2027 correspond au pan « extérieur » du Pôle d'excellence nordique (nature des équipements), le pan « intérieur » (hébergement, foyer de ski de fond et ski club) étant intégré dans le projet de la Savolière dont la temporalité est plus éloignée dans le temps. La DDT a déjà pris connaissance du dossier, dont une rencontre sur le terrain du 15.02.2024 et la réunion du 20.03.2024 avec la DDT.

En cohérence, les bureaux d'études ont néanmoins travaillé ensemble, car c'est le site de la Savolière qui est et restera le point de départ des équipements de Biathlon et de la piste 4 saisons. De même, les bureaux d'études ont travaillé avec Teractem qui a conventionné en 2022 avec la collectivité sur les servitudes (loi Montagne II).



<p>Commune de Taninges</p> 	<h2>FICHE PROGRAMME</h2> <p>PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)</p>	<p>N° programme 012/ 2024</p>
		<p>Date de validation 25 /04 /2024</p>

Pilotage du projet 2024-2028 : au-delà de l'AVP déjà réalisé, il est proposé au conseil municipal

- d'approuver la globalité du Master Plan Praz de Lys Sommand 2024-2034 dont les temporalités des principaux projets et leurs enveloppes financières prévisionnelles
- d'intégrer pleinement ce projet dans la feuille de route de la cheffe de projet Praz de Lys Sommand
- de nommer un groupe projet restreint incluant bien sur la SPL la Ramaz

2. Risques, contraintes, facteurs clefs du succès :

2.1 Risques (événements susceptibles de se produire et de conduire à l'échec du projet, points de vigilance particuliers à suivre)

- Refus des financeurs sur la base des taux déjà évoqués par leurs soins (ci-après plan de financement)
- Durcissement de la position environnementale de la DDT malgré un avis plutôt favorable déjà exprimé le 20.03.2024 (à priori une enquête publique ne serait pas nécessaire mais une « mise à disposition au public » du projet) soit l'exigence d'une étude environnementale au lieu d'une simple étude « au cas par cas »
- Servitudes : Négociation en 2025 en faveur d'un accord amiable ou d'une servitude avec tel ou tel propriétaire

2.2 Contraintes (événements imposés qui doivent être pris en compte dans la gestion du projet, réglementation, délai, techniques)

Deux plannings sont joints à la présente fiche (planning avec une procédure de « cas par cas » acceptée par la DDT et un planning de « cas par cas » refusé par la DDT) ; le décalage correspondant est de 6 mois environ (dans le 1^{er} cas, les 1^{er} travaux de la tranche 1 démarrent au printemps 2026, dans le second cas, les travaux démarrent à l'automne 2026).

2.3 Facteurs clefs du succès (éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour réussir le projet ...)

- Anticipation et exigence forte d'un rétroplanning intégrant la réglementation : Dans les deux cas (deux plannings), la réception des travaux respectivement ciblée en juin 2027 et en Octobre 2027 est conditionnée par le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour attribution au plus tard à l'automne 2024
- Suivi et qualité du relationnel avec la DDT et les propriétaires concernés (servitudes)
- Lien et coordination avec le projet de la Savolière.



<p>Commune de Taninges</p> 	<p>FICHE PROGRAMME PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)</p>	<p>N° programme 012/ 2024</p>
		<p>Date de validation 25 /04 /2024</p>

3. Eléments financiers - Marchés

3.1 Type de procédure d'achats et techniques d'achats envisagés

Procédure adaptée <input checked="" type="checkbox"/>	Appel d'offres <input type="checkbox"/>	Achats simples sous les seuils <input type="checkbox"/>
Accords-cadres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	

3.2 Budget investissement (HT)

Dépenses (travaux et honoraires)		Recettes	
Pistes de ski roues multi-activités 4 saisons (2400 m) / 2 pas de tir biathlon (3x50m + 10x10m)	2 200 000 €	Auto financement, Emprunts et Participations diverses (20%)	439 000 €
Pistes de ski roues multi-activités 4 saisons extension (600m)	625 000 €	CD 74 (70%)	2 036 000 €
		Région (10%)	350 000 €
Total	2 825 000 €	Total recettes	2 825 000 €

3.3 Budget fonctionnement

Dépenses supplémentaires		Recettes supplémentaires ou pertes de recettes évitées	
Damages,	A évaluer en phase PRO (Moe)	Economie locales	A évaluer en phase PRO (Moe)
		Forfaits	
Total dépenses		Total recettes	

3.4 Calcul de retour sur investissement (en nombre d'années, en cas de génération de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins sur le fonctionnement)

- Impacts directs et indirects sur l'économie locale (socio-pros, hébergeurs,...) dans un contexte de changement climatique nécessitant diversifications et activités hivernales requérant moins de neige.
- Diversification et attractivité de la station et des activités, maintien d'un certain nombre de recettes (dont fiscalités locales)



<p>Commune de Taninges</p> 	<p>FICHE PROGRAMME PPI nordique 2024-2027 (équipements extérieurs)</p>	N° programme 012/ 2024
		Date de validation 25 /04 /2024

4. Planning général

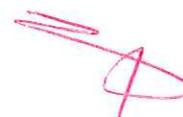
Actions	Date
Lancement de l'étude GEODE	Délibération du 18.11.2021
Déroulement des études Master Plan Praz de Lys Sommand	Du 18.11.2021 à Juin 2023
Restitution finale des fiches actions/opérations et priorisation	COPIL du 04.07.2023
Présentation du PPI Nordique au Président du département et aux élus du département	26.09.2023
Présentation du Master Plan Praz de Lys Sommand et remise d'un support complet (priorités et temporalité) aux élus départementaux dont le PPI Nordique	12.12.2023
Priorisation et présentation du dossier PPI Nordique (chiffrages GEODE)	COPIL du 30.11.2023
Lancement de l'AVP 'PPI Nordique »	Délibération du 01.02.2024
Restitution de l'AVP Nordique	20.03.2024
Présentation du PPI Nordique aux élus du département	26.03.2024
Validation de la fiche programme et Validation de la demande de subventions (PJ : AVP du 20.03.2024)	25.04.2024
Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre après accords financeurs et DDT	Juin à Septembre 2024
Maîtrise d'œuvre (MOE) et attribution	Automne 2024
Mise en œuvre des missions autres qu'AVP (PRO, DCE, EXE,...)	Octobre 2024 à Novembre 2027
Formalités réglementaires et environnementales	2025
Consultation entreprises (travaux) et attributions	Été et automne 2025
Préparation et début des travaux (après la trêve hivernale)	Automne 2026
Fin des travaux et réception – 1 ^{ère} tranche	Automne 2027
Fin des travaux et réception – 2 ^{ème} tranche	Automne 2027 ou 2028

5. Annexes (plans, études, schémas, ...)

AVP

Plannings

Synthèse stratégique (validation du Master Plan par le conseil du 25.04.2024) issues du dossier des Fiches actions/opérations du 04.07.2023



07 Délibération n°2024-081 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département (Plan nordique) et à la Région (Plan Montagne) relative au PPI Nordique 2024-2028

En cohérence avec la fiche programme du PPI Nordique 2024-2028 validée par le conseil, le conseil doit approuver les demandes de subventions correspondantes, mentionnées dans le plan de financement de la fiche programme, demandes à transmettre au conseil départemental et à la Région à l'issue de conseil du 25.04.2024, soit :

- **2 036 k€** au conseil départemental (échancier financier et principales facturations : 2^{ème} semestre 2026 et 2^{ème} semestre 2027)
- **350 k€** à la Région (échancier financier : 2026 principalement)

Il sera joint au dossier de demandes de subventions : le Master Plan et les enveloppes financières prévisionnelles par actions, l'AVP restitué le 20.03.2024 et les plannings, les plans, les formulaires dûment complétés.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** les deux demandes de subventions (Région et Département) mentionnées ci-dessus et incluses dans la fiche programme (PPI Nordique 2024-2028) précédemment validée avec son échancier technique et financier correspondant.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

08 Délibération n°2024-082 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à la pose de bordures résine (pistes cyclables)

Le conseil est amené à approuver la demande de subvention au conseil départemental relative à la pose de bordures (avenue des Thézières).

Suite au contact administratif pris avec le Département relative au fléchage de cette demande, ce dossier sera à leur transmettre avec les pièces techniques (plans,...) au titre du Plan Vélo (sous-rubriques du Plan Vélo à définir par le département), ceci sur la base d'une dépense prévisionnelle de 46 170 € HT (55 404 € TTC).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 4 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** la demande de subvention au conseil départemental telle que mentionnée ci-dessus

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

09 Délibération n°2024-083 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à la réfection de la route de la Savolière

Le conseil est amené à approuver la demande de subvention au conseil départemental relative à la réfection de la route de la Savolière, techniquement en lien avec la fiche programme du PPI Nordique précédemment validée par le conseil.

Suite au contact administratif pris avec le Département relative au fléchage de cette demande, ce dossier sera à leur transmettre au titre du Plan Vélo (sous-rubriques du Plan Vélo à définir par le département), ceci sur la base d'une dépense prévisionnelle de 87 106.33 € HT (104 527.60 € TTC).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 1 abstention (Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** la demande de subvention au conseil départemental telle que mentionnée ci-dessus

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

10 Délibération n°2024-084 - Finances : approbation d'une demande de subvention auprès du Département relative à des travaux forestiers

Sur proposition de l'ONF, le conseil est amené à approuver la demande de subvention au conseil départemental relative à des travaux forestiers estimés par l'ONF à 2 697.62 € HT. Monsieur AMOUDRUZ explique aux conseillers (projection à l'écran) la nature des travaux.

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de subvention au conseil départemental à hauteur de 1618.57 €

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

11 Délibération n°2024-085 - Finances : approbation de l'attribution du marché relative à l'acquisition en crédit-bail d'un camion-tracteur

Le conseil est amené à approuver l'attribution du marché au candidat présenté en séance dont les modalités financières associées à cette opération de crédit-bail (rachat du camion-tracteur en fin de location) incluant aussi la reprise d'un camion existant estimé à 38 000 € (Unimog) dont certaines pièces détachées ne sont plus disponibles sur le marché.

Après dépôt sur la consultation sur le portail MP74 (marchés publics), une seule offre, compatible avec le budget, a été remise.

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution du marché au candidat VAUDAUX relative à l'acquisition d'un camion tracteur d'une valeur de 210 000 € HT, à financer par un contrat de crédit-bail (Capitole Finance partenaire de VAUDAUX), soit un 1^{er} loyer de 38 000 € et 59 loyers mensuels de 3201 € (incluant la reprise du camion actuel UNIMOG à hauteur de 38 000 €), et une option d'achat à hauteur de 10% (valeur résiduelle) en fin de contrat.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

12 Délibération n°2024-086 - Finances : approbation d'une délibération rectificative (rédactionnelle uniquement) sollicitée par la Sous-préfecture relative au taux de la THRS 2024

Lors de sa séance du 28.09.2023, le conseil avait approuvé une majoration de la THRS en portant le taux de 20.30 % à 23.34 % ; le conseil ayant voté le maintien de ce taux (inchangé) lors de sa séance du 29.02.2024, la Sous-Préfecture nous demande une délibération rectificative (purement rédactionnelle) laissant apparaître distinctement les votes sur la partie « majoration » et sur le taux initial de 20.30%.

Entendu la lecture de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 6 contre (Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Marise FAREZ, Cédric BUFFET)

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération du 29.02.2024 et le maintien du taux inchangé du taux de la THRS applicable au 01.01.2024 soit 20.30 %
- **APPROUVE** le maintien de la majoration de 15% applicable au 01.01.2024 tel que déjà approuvée par le conseil du 28.09.2023

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

13 Délibération n°2024-087– Forêts : Approbation du renouvellement de notre certification PEFC (forêts communales)

Sur proposition de l'ONF, le conseil est amené à approuver le renouvellement pour 5 ans de cette certification PEFC (coût annuel de 190 €).

Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC,
- d'accepter que cette adhésion, sur 5 ans, à compter du 01.01.2024, soit rendue publique
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées à la collectivité par PEFC Auvergne Rhône-Alpes en cas de non-conformité de pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire,
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par nos soins des mesures correctives qui pourraient être demandées à la collectivité, celle-ci serait exposée à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes,
- de s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- de s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes,
- de signaler toute modification concernant les forêts communales engagées dans la démarche PEFC,

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

A Tanninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

14 – Divers : approbation d'une convention entre la commune de Tanninges, la MDEF, l'académie de Grenoble

Suite à la motion de soutien approuvée par le conseil du 21 mars 2024 (en faveur du nombre de la classe inchangé à la rentrée de septembre 2024) et suite contacts pris avec d'autres écoles, il est proposé au conseil d'approuver le projet de convention avec l'académie et la MDEF tel que transmis aux élus le 19.04 ; cette convention prévoit de réserver 13 places supplémentaires à la MDEF en plus des 15 enfants de la MDEF déjà accueillis au groupe scolaire de Mélan.

L'académie n'ayant pas transmis sa réponse sur ce projet de convention, sur proposition de Monsieur le maire, le conseil décide de **sursoir** sa décision sur ce point.

15 Délibération n°2024-088– Divers : Approbation de deux conventions relatives à la consommation d'eau (sur poteaux incendie) nécessaires à deux prestataires (curages et travaux pour des habitants,...)

En relation avec Veolia, et suite contacts pris avec deux prestataires intervenant sur la commune pour des propriétaires privés (opérations de curages,...), il est proposé au conseil de facturer annuellement ces deux prestataires sur un forfait de 50m3 d'eau chacun (eau prise sur nos poteaux d'incendie).

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention annuelle renouvelable tacitement entre Arve Alpes Assainissement et la commune lui permettant de facturer annuellement (sur la base du tarif Veolia facturé à la commune) un forfait de 50M3 relatif à leurs consommations d'eau nécessaires à leurs interventions auprès de particuliers.
- **APPROUVE** la convention annuelle renouvelable tacitement entre CSP et la commune lui permettant de facturer annuellement (sur la base du tarif Veolia facturé à la commune) un forfait de 50M3 relatif à leurs consommations d'eau nécessaires à leurs interventions auprès de particuliers.

A Tanninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

16 Délibération n°2024-089– Divers : Approbation du rapport au concédant 2022 (SPL la Ramaz)

La SPL ayant transmis récemment son « rapport au concédant » (exercice clos au 30.09.2022), et tel que transmis aux conseillers le 19.04.2024, il est proposé aux conseillers de « prendre acte » de ce rapport.

**Entendu la lecture de Monsieur André POLLET-VILLARD, conseiller délégué,
Le conseil municipal,**

- **PREND ACTE** du « rapport au concédant » (exercice clos au 30.09.2022) proposé par la SPL La Ramaz.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

17 Délibération n°2024-090– Divers : Abrogation d'un arrêté DUP relative à l'abandon du captage des côtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n° 269-2006 du 24 mai 2006 ont été déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du captage des côtes, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Taninges.

Or, compte tenu que ce captage n'est plus utilisé et a été déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable,

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,**

- D'acter l'abandon du captage des côtes et de ses périmètres de protection pour l'alimentation en eau potable de la commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer le règlement de cette affaire.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

18 Délibération n°2024-091– Divers : Approbation d'une convention de stage et des gratifications d'un stagiaire (PVD) du 29.04.2024 au 19.07.2024

Dans le cadre de notre démarche PVD, comme proposé par l'IPAC (convention), nous accueillons pour 3 mois un étudiant de l'IPAC sur le projet de redynamisation du marché hebdomadaire, du lundi 29/04 au vendredi 19/07/2024 équivalent 56 jours ouvrés maximum à 35h / semaine, basé sur un taux horaire est de 4,35 € de l'heure, pour plus de 2 mois de stage (1700 € environ variable selon le relevé des heures). La CCI accompagnera la démarche et l'étudiant.

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention proposée par l'IPAC tel que mentionnée ci-dessus relative à un stage de leur étudiant du lundi 29/04 au vendredi 19/07/2024 équivalent 56 jours ouvrés.

A Taninges, le 25 avril 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

19 Points d'informations

- Projet de remplacement de la passerelle « piétons-vélos » en face de la Mairie donnant accès au collège : Monsieur le maire présente aux élus (projection à l'écran) les intentions architecturales.
- Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) camping et camping-cars : Monsieur le maire informe les conseillers sur les deux auditions prévues et la commission du 22 mai ayant pour objectif d'exprimer un avis au conseil municipal sur la signature éventuelle d'un tel contrat (BEA).
- Réunion publique du Praz de lys le 03.07.2024 19H30 (auberge de la Savolière)
- Réunion du PPRI (Plan des risques) du 25.06.2024 18H30 à la Salle des Fêtes à confirmer par la DDT
- Chemin du Brion/sentier patrimonial du jacquemard : réparation d'un muret prévue en Juin et inauguration le 19 juillet 18H
- Elections européennes du 9 juin 2022 : suite au DOODLE émis, 4 places restent vacantes.
- Signalétique : les poses sont en cours (SIL et signalétique piétonne)
- JO 2024 : passage de la flamme olympique à Cluses le 23.06.2024
- Etat du sentier du Giffre : la CCMG sera informée du constat et des remarques exprimées concernant le mauvais état de ce sentier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H45

